



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 29 septembre 2016

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 29 septembre 2016

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| Mme MIGAUD | 1° - | Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Metz. |
| Mme FILIPPETTI | 2° - | Projet d'éducation musicale DEMOS - Présentation et phase préparatoire. |
| M. LEKADIR | 3° - | Résidences d'artistes dans les écoles - saison 2016/2017. |
| M. LEKADIR | 4° - | Candidature de la Ville de Metz au patrimoine mondial de l'Unesco - Partenariats avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy. |
| M. PLANCHETTE | 5° - | Réhabilitation du Fort de Queuleu : Convention financière avec Metz Métropole. |
| Mme AGUASCA | 6° - | Participation financière aux frais de chauffage de la Cathédrale. |
| Mme MIGAUD | 7° - | Partenariat avec le Centre Pompidou Metz pour le développement d'actions culturelles et d'informations en direction des seniors et des personnes handicapées. |
| Mme HOMMEL | 8° - | Soutien financier pour la reconstruction d'une station d'épuration du Centre National Hospitalier Universitaire de Bangui en République Centrafricaine. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 9° - | Participation de l'Ecole des Sports à l'appel à projets "J'apprends à nager". |
| Mme ANTOINE-FABRY | 10° - | Subventions pour les associations socio-éducatives. |
| M. BELHADDAD | 11° - | Versement de subventions aux clubs sportifs. |
| M. BELHADDAD | 12° - | ASPTT Metz : avenant n° 6 au bail emphytéotique du 13 janvier 1965. |
| M. LECOCQ | 13° - | Réhabilitation du Centre Technique de la Propreté Urbaine, sis rue Dreyfus DUPONT : approbation programme et lancement de l'opération. |

- Mme AGAMENNONE 14° - Projet de réouverture du coteau en friches surplombant le Chemin sous les Vignes à Metz - Devant les Ponts : acquisition de terrains.
- M. LIOGER 15° - Approbation de la modification n° 7 du plan local d'urbanisme (PLU).
- M. LIOGER 16° - Modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme.
- M. LIOGER 17° - ZAC des Coteaux de la Seille : approbation du CRAC 2015.
- M. LIOGER 18° - ZAC du Sansonnet : approbation du CRAC 2015.
- M. LIOGER 19° - Vente d'un terrain sis Boulevard Solidarité pour l'implantation de concessions automobiles.
- M. LIOGER 20° - Rétrocession d'emprises de voirie par la SPL SAREMM à la Ville de Metz passage de Plantières.
- M. LIOGER 21° - Désaffectation, déclassement et cession à la SARL La Fumée d'une emprise communale située sur le ban de Devant-Les-Ponts.
- M. LIOGER 22° - Echange d'emprises foncières entre le Conseil Départemental et la Ville de Metz dans le cadre de l'aménagement de la Gare Routière de Metz et de ses abords - acquisition d'une emprise foncière appartenant à la copropriété du bâtiment de la gare routière.
- M. LIOGER 23° - Abrogation d'un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de rénovation de l'immeuble sis 1, rue d'Asfeld à METZ.
- M. TOULOUZE 24° - Etat n° 4 de régularisation des décisions modificatives.
- M. TOULOUZE 25° - Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2015 par la SAEMML UEM.
- 26° - Point retiré de l'ordre du jour.
- Mme KAUCIC 27° - Recrutement d'un agent contractuel.
- Mme KAUCIC 28° - Mise à disposition d'un agent.
- Mme KAUCIC 29° - Convention avec le Centre de Gestion de la Meurthe et Moselle relative au service de remplacement.
- Mme KAUCIC 30° - Octroi de l'indemnité de conseil au nouveau trésorier.

- M. le Maire
- 31° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 32° - Questions orales.
-

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 29 septembre 2016, à 15h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 23 septembre 2016.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER (excusé début de séance – arrive au point 2), Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE (excusé début de séance – arrive au point Divers 1), M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG (excusé début de séance – arrive au point 9), Mme Agnès MIGAUD (excusée début de séance – arrive au point 3), M. Belkhir BELHADDAD (excusé début de séance – arrive au point 4 et quitte au point 13), Mme Danielle BORI (arrive au point Divers 1), M. Thomas SCUDERI (quitte au point 32), Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR (quitte au point 9), Mme Selima SAADI (arrive au point Divers 1), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE (excusée début de séance - arrive au point Divers 1 et quitte au point 15), M. Thierry JEAN (arrive au point 4), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU (excusé début de séance – arrive au point 7), Mme Hanifa GUERMITI (excusée début de séance – arrive au point 1), M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE (arrive au point Divers 1), M. Gilbert KRAUSENER (excusé début de séance – arrive au point 5), Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR (arrive au point 4), M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN (arrive au point 8 et quitte au point 11), M. William SCHUMAN (quitte au point 11), Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL (excusée début de séance - arrive au point 6), Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI (quitte au point 1), M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (quitte au point 17), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU (excusé début de séance – arrive au point 11), M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Absents ayant voté par procuration :

- Mme Doan TRAN (procurations à Mme Françoise FERRARO)
- M. Raphaël PITTI (procurations à M. Guy CAMBIANICA)

- M. Bernard HEULLUY (procuration à M. William SCHUMAN)
- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à M. Pierre GANDAR)
- M. Jean-Michel TOULOUZE (procuration à Mme Patricia SALLUSTI)
- Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (procuration à M. Patrick THIL)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à M. Yves WENDLING)
- M. Thierry GOURLOT (procuration à M. Jean-Michel ROSSION)
- M. Jérémy ALDRIN (procuration à Mme Christine SINGER)
- Mme Catherine MOREL (procuration à M. Jean-Louis LECOCQ du point Divers 1 au point 5)
- M. Gilbert KRAUSENER (procuration à Mme Danielle BORI du point Divers 1 au point 4)
- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Jacques TRON du point Divers 1 au point 3)
- M. Patrice NZIHOU (procuration à Mme Christine AGUASCA du point Divers 1 au point 6)
- M. Sébastien KOENIG (procuration à M. Hacène LEKADIR du point Divers 1 au point 8)
- Mme Agnès MIGAUD (procuration à Mme Myriam SAGRAFENA du point Divers 1 au point 2)
- M. Emmanuel LEBEAU (procuration à Mme Martine NICOLAS du point Divers 1 au point 10)

Absents non excusés : /

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire indique que, lors de la Conférence de presse (conjointe avec M. le Préfet) du lundi 26 septembre 2016, a été annoncé le démantèlement du campement situé avenue de Blida et l'installation d'un campement transitoire sur les anciens parkings des TCRM.

M. le Maire ajoute que ce dernier est effectif depuis le 28 septembre 2016, et indique que M. le Préfet a également annoncé la fermeture du Dispositif de Premier Accueil, qui sera effective demain et dont la relocalisation n'est pas encore déterminée.

Interventions de : M. Julien HUSSON, Mme Françoise GROLET, M. Patrick THIL, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Danielle BORI, M. le Maire.

M. le Maire propose de passer directement au point n° 2, en attente de l'arrivée de Mme MIGAUD, rapporteur du point n° 1.

DCM N° 16-09-29-2 : Projet d'éducation musicale DEMOS - Présentation et phase préparatoire :

Mme FILIPPETTI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz fait de l'éducation artistique et culturelle un pilier de sa politique culturelle. A travers ses institutions comme la Cité musicale ou par des dispositifs propres tels que celui des résidences d'artistes en établissements scolaires, son objectif est d'élargir l'accès à la culture pour tous en permettant aux jeunes messins d'être au contact des artistes et d'être sensibilisés à une discipline artistique dès leur plus jeune âge.

Dans ce cadre, le partenariat impulsé par la Ville de Metz et sa Cité musicale avec la Philharmonie de Paris va permettre la mise en œuvre d'un orchestre de jeunes à travers le projet DEMOS. Ce dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (initié, porté et déployé par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris) s'adresse à des enfants, âgés de 7 à 12 ans, résidant dans des quartiers prioritaires relevant de la Politique de la ville, et qui, pour des raisons économiques, culturelles et sociales, n'ont pas accès à la pratique de la musique classique. Par ce projet ambitieux d'une durée de trois ans, il s'agit de lutter contre les mécanismes de reproduction sociale. DEMOS a pour but d'enrichir ainsi le parcours éducatif des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine de la musique classique et de favoriser leur insertion sociale. Ce dispositif se base sur une pédagogie innovante axée sur la pratique collective : les enfants, mobilisés par des centres sociaux qu'ils fréquentent, suivent 4 heures d'atelier par semaine, hors temps scolaire. Ils travaillent par groupe de 15, encadrés par deux intervenants musicaux (professeurs de conservatoires, "dumistes" et/ou musiciens d'orchestre) et un référent social. Toutes les 6 semaines, ils se réunissent en tutti, et se produiront sur scène en fin d'année. La force et la viabilité du projet tient à l'alliance assez inédite entre le milieu culturel et le champ social.

Après l'avoir initié en 2010 en Île-de-France (avec 4 orchestres), la Cité de la musique-Philharmonie de Paris a mis en œuvre une seconde étape en 2012 avec 8 orchestres dont 4 en région (Aisne et Isère). L'évaluation réalisée tout au long de ces deux phases a montré que plus de 50 % des enfants s'inscrivaient dans un conservatoire après avoir bénéficié pendant 3 ans de ce dispositif. Leurs résultats scolaires comme leur comportement ou leur estime d'eux-mêmes s'en sont trouvés très sensiblement améliorés. Soucieux de l'évolution de l'éducation artistique et de son ouverture au plus grand nombre, le Ministère de la Culture et de la Communication a fait le choix d'apporter son soutien au développement national de DEMOS. Ainsi, en 2016, 1,5 million d'euros seront consacrés par l'Etat à la création de 10 orchestres dont Metz. D'ici 2017, l'objectif est de déployer 30 orchestres, soit 3 000 jeunes concernés (Mulhouse, Strasbourg, Nice, Montpellier, Châtellerauld, Clermont-Ferrand, Lille, Maubeuge, Besançon, Beauvais, Saint-Quentin, Nantes, Saint-Nazaire, Avignon, Yvelines...). Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports apporte également sa contribution chaque année.

Au plan local, l'Orchestre National de Lorraine se propose de porter le dispositif DEMOS sur le territoire messin (quartiers de Borny, de Metz-Nord/Patrotte, du Sablon et de Bellecroix) ainsi qu'en Moselle-est. Ce sont 120 jeunes (8 groupes de 15 enfants) n'ayant jamais pratiqué la musique qui vont être accompagnés et soutenus durant 3 années, en bénéficiant d'ateliers artistiques bihebdomadaires, de regroupements orchestraux mensuels, de prêts d'instruments et d'expériences musicales diverses (visites, concerts, rencontres ...). Ils seront sélectionnés, sur la base du volontariat par les structures sociales qu'ils fréquentent dans leur quartier.

Autour d'un coordinateur territorial recruté spécifiquement, une trentaine d'intervenants issus des territoires seront formés aux outils pédagogiques et sociaux de ce dispositif. Ils seront accompagnés, en tant que de besoin, durant l'ensemble du projet, par les pédagogues de la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris et les équipes support (institutionnels, administratifs et budgétaires). L'ONL sera associé à des centres sociaux de ces mêmes quartiers messins (Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de

Bellecroix, Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny, Action Sociale du Bassin Houiller, Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour et l'AMIS) pour le suivi des enfants et pour assurer la relation avec les parents, régulièrement associés au projet (via notamment des réunions et des ateliers de pratique musicale).

Le budget annuel global du projet est évalué à un maximum de 350 000 €. Il comprend la rémunération des intervenants et opérateurs, l'achat des instruments mis à disposition des enfants et l'ensemble des dépenses pédagogiques, logistiques et structurelles (transport, coordination, accompagnement...). La Philharmonie de Paris apportera une contribution d'environ 50 % du coût total, la CAF de la Moselle s'est engagée à apporter un accompagnement structurant, le Conseil Départemental de la Moselle assurera la coordination des territoires associés du Bassin Houiller, et les collectivités de ce territoire interviendront de façon conjointe avec le Département pour apporter un financement minimum de 50 000 €.

Pour sa part, la Ville de Metz entend intervenir à hauteur de 30 000 € (10 000 € au titre de la Culture, 10 000 € au titre de la Politique de la Ville et 10 000 € au titre de la Jeunesse). D'autres cofinancements (Région Grand-Est, contrats Politique de la Ville, Fondations, Caisse des Dépôts, réserves parlementaires, etc...) sont en cours de négociation ou de mobilisation.

Le plan de financement définitif fera l'objet d'une présentation en Conseil Municipal de décembre prochain ; toutefois, la mobilisation des 60 enfants messins ainsi que le recrutement et la formation des intervenants sont à programmer dès octobre 2016, un premier rassemblement devant être réalisé en décembre 2016 pour permettre la tenue des premiers ateliers en janvier 2017.

Ainsi, pour mettre en œuvre cette phase préparatoire (octobre à décembre 2016), il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une participation financière en faveur de l'ONL et des Centres Sociaux d'un montant total de 18 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la proposition de l'ONL-Cité musicale de Metz de mettre en œuvre le dispositif DEMOS à Metz et en Moselle.
- **D'APPROUVER** la réalisation de la phase préparatoire (octobre à décembre 2016) de ce dispositif.
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 12 000 € à l'ONL-Cité musicale de Metz afin de contribuer en partie à la prise en charge des stages et formations des intervenants artistiques, à l'acquisition d'instruments et équipements ainsi qu'aux premiers rassemblements des enfants.
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 500 € à chacune des associations de quartiers partenaires qui seront mobilisées dès cette phase de préparation du projet :
 - Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (ADACS),
 - Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny,
 - Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche),
 - Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour (Metz Nord - Patrotte).
- **D'ACCOMPAGNER** opérationnellement ces acteurs au cours de la phase préparatoire.
- **DE SOLLICITER** les partenariats territoriaux compétents pour les quatre phases programmées (préparation en 2016 puis réalisation en 2017, 2018 et 2019).

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires et l'ONL ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires du dispositif.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Bérangère THOMAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 4 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thierry JEAN, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN.

DCM N° 16-09-29-3 : Résidences d'artistes dans les écoles - saison 2016/2017 :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Fortement engagée dans le développement de l'éducation artistique et culturelle, la Ville de Metz propose depuis 6 ans un dispositif de résidences artistiques en établissements scolaires du premier degré, en collaboration étroite avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle et les principaux équipements culturels du territoire. La Ville bénéficie du soutien de la DRAC Grand Est depuis 2014.

Pour mémoire, il s'agit d'inviter les artistes à mener un travail de recherche artistique in Situ au sein même de l'école et d'y associer les futurs citoyens au processus de création par le biais de l'expérimentation et de l'échange. L'objectif est de développer l'éveil culturel dès le plus jeune âge, permettant ainsi aux enfants de découvrir, par la rencontre directe et régulière avec les artistes, des disciplines artistiques tout en étant véritablement acteurs dans le processus de création artistique.

Au cours de la dernière saison, 17 équipes artistiques sont intervenues sur une période d'un semestre, dans 18 écoles, soit 12 quartiers différents. Elles ont réussi à associer au total plus de 500 élèves entre 5 et 11 ans, dans des domaines variés et croisés comme la musique, la danse, le théâtre, les arts plastiques et visuels, le web-documentaire, l'histoire de l'art ou le patrimoine architectural de Metz.

Pour cette 7^{ème} édition, la Ville de Metz a souhaité favoriser l'expression de nouveaux champs artistiques tels que l'écriture, le design et les marionnettes.

Dans ce cadre, le comité de sélection composé des Élus municipaux chargés de la Culture et de l'Éducation, de représentants de la DSDEN Moselle et de la DRAC Grand Est, s'est réuni le 6 juin dernier et a retenu, sur 20 dossiers de candidature reçus, 14 projets identifiés comme pertinents, originaux et présentant une cohérence artistique et pédagogique.

En outre, Metz en Scènes et l'Orchestre national de Lorraine s'associeront à nouveau à ce dispositif cette saison en invitant en résidence dans les écoles messines, le compositeur Zad Moulta et la compagnie de danse Ormone.

Passages s'engagera également pour la première fois dans le dispositif en participant au projet "Poema" porté par la compagnie l'Escalier. Celui-ci consistera à sensibiliser les plus jeunes à la poésie d'aujourd'hui par la rencontre avec des poètes, la lecture et la pratique de l'écriture.

Au total, 17 résidences seront ainsi déployées sur toute la ville pour l'édition 2016/2017. Le quartier de Metz-Patrotte fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la préfiguration de l'AGORA. Il est à noter que l'ensemble de ces résidences touchera 500 enfants, sans compter les élèves des classes périphériques qui pourront bénéficier dans une certaine mesure des actions conduites au sein de leur école.

Une charte générale précisant les enjeux et les modalités du dispositif sera signée entre les partenaires de chacune des résidences (DSDEN, école, association culturelle et Ville de Metz).

Aussi, il est proposé de verser des subventions à 15 associations culturelles pour un montant total de 106 000 euros dont la répartition est détaillée dans la motion ci-après et de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre. La DRAC Grand Est poursuit son soutien financier en 2016 à hauteur de 21 500 euros. Pour mémoire, la subvention obtenue s'élevait à 20 000 euros par an depuis 2014.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions, dans le cadre de la saison 2016/2017 du dispositif des résidences d'artistes dans les écoles de Metz, pour un montant total de 106 000 euros aux associations culturelles suivantes :

- Assolatelier (théâtre, marionnettes)	9 000 €
- Faux Mouvement (arts visuels)	9 000 €
- My Art (arts visuels)	9 000 €
- Compagnie Mirage (danse, histoire de l'art)	9 000 €
- Nunatak (danse, art des jardins)	9 000 €
- Compagnie Coup de théâtre (théâtre, marionnettes)	8 000 €
- Compagnie des 4 coins (théâtre)	8 000 €
- Compagnie Roland furieux (théâtre, musique)	8 000 €
- Compagnie Viracocha-Bestioles (théâtre, danse, arts visuels)	8 000 €
- Octave Cowbell (design)	8 000 €
- Compagnie Les Heures Paniques (théâtre, mapping-vidéo)	7 000 €
- Compagnie 22 (théâtre – de courte durée)	4 000 €
- La pensée sauvage (écriture, arts visuels – de courte durée)	3 500 €
- Compagnie L'Escalier (poésie – de courte durée)	3 500 €
- Maîtrise de la Cathédrale (chant choral, patrimoine)	3 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment toute convention d'objectifs et de moyens et avenant éventuel avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et d'autoriser la perception de recettes.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Patrick THIL, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA, Mme Danielle BORI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thierry JEAN, M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. Yves WENDLING, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 16-09-29-4 : Candidature de la Ville de Metz au patrimoine mondial de l'Unesco - Partenariats avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Riche d'un passé plusieurs fois millénaire, Metz a accumulé au fil du temps un patrimoine architectural, paysager et urbain de premier ordre. Consciente de cette valeur exceptionnelle, la collectivité conduit, depuis 2009, une politique active et globale de valorisation, de protection et d'animation de son patrimoine, dans le but d'induire un changement du regard porté par le grand public sur la ville, dont la richesse reste encore méconnue.

Certaines actions ont déjà été formalisées comme notamment l'extension du secteur sauvegardé, l'obtention du Label "Ville d'Art et d'Histoire", les campagnes de restauration menées sur plusieurs monuments historiques de la Ville, l'ouverture au public de la Porte des Allemands, qui a accueilli depuis juin 2014 près de 100 000 visiteurs au travers d'un programme d'animations riches et variées.

Parallèlement, la collectivité a entamé une démarche visant à faire reconnaître, au travers des enjeux de pouvoirs, le centre historique et la nouvelle ville allemande par les instances de l'Unesco afin d'obtenir leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial. À cette fin, une première étape a été franchie avec succès avec l'inscription de Metz sur la Liste indicative française en mars 2014, sous le vocable "Metz Royale et Impériale".

La Ville de Metz a été auditionnée le 19 avril dernier par le Comité national des biens français du patrimoine mondial où elle a présenté la déclaration de valeur universelle exceptionnelle et les critères retenus. A l'issue de cette présentation, le comité s'est prononcé en faveur de la poursuite de la candidature de dossier messin à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en y apportant des recommandations et des orientations. Aujourd'hui, le travail scientifique de la candidature se poursuit en lien avec les experts du Ministère de la Culture et de la Communication.

Un tel classement constitue un enjeu important pour la Ville de Metz et ses habitants en termes, de visibilité, de rayonnement national et international. Dès lors, il est essentiel que la population soit y soit associée en étant un moteur et un vecteur de la candidature.

Dans cette optique, un site internet "je soutiens Metz" dédié à la candidature Unesco a été mis en place au printemps ainsi qu'un comité de soutien. Présidé par Robert Badinter, il compte aujourd'hui presque 9 000 adhésions dont plusieurs personnalités telles que Barbara Hendricks, Paul Chemetov, Jean d'Ormesson, Olivier Krumbholz, Simone Schwarz-Bart.

Par ailleurs et afin de faire connaître au plus grand nombre, l'un des parcours les plus remarquables de l'architecture européenne du XVIIIème siècle, la Ville de Metz souhaite organiser, à l'Arsenal à Metz, une exposition d'envergure nationale consacrée au grand architecte-théoricien français du siècle des Lumières que fût Jacques-François Blondel et dont son chef-d'œuvre est la place d'Armes.

La Cité de l'architecture et du Patrimoine a proposé à la collectivité de préfigurer cette manifestation inédite en accueillant et en organisant, en son établissement parisien, un colloque et une exposition dédiés à l'architecte.

Considérant que cette proposition, qui vient enrichir l'exposition messine au sein de l'un des plus grands centres de l'architecture au monde installé au palais Chaillot place du Trocadéro à Paris, constitue un formidable relai d'information, de connaissance et de visibilité du patrimoine remarquable de la cité, il est proposé d'accepter cette proposition au moyen d'une convention de partenariat. Afin de soutenir ce projet, dont le coût total est de 23 700 euros nets, la participation de la Ville de Metz serait de 11 500 euros nets.

Enfin, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 24 septembre 2015, la signature d'une convention triennale de partenariat entre la Ville de Metz et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy. Celle-ci porte sur la valorisation du patrimoine architectural et urbain messin et la diffusion de la culture architecturale contemporaine locale. Il convient aujourd'hui, par un avenant n°1, de fixer la nature des missions confiées à l'école ainsi que la participation financière de la Ville au titre de l'année 2016 qui sera de 85 000 euros nets.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat établie entre la Ville de Metz et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre de la tenue d'un colloque et d'une exposition dédiés à Jacques-François Blondel à Paris.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à finaliser la conclusion de ladite convention et à signer tout document contractuel se rapportant à celle-ci.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à exécuter la convention de partenariat et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention triennale de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy précisant les missions qui lui sont confiées et fixant la participation financière de la Ville de Metz au titre de l'année 2016.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à finaliser la conclusion de cet avenant et à signer tout document contractuel se rapportant à celui-ci.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à exécuter les clauses de l'avenant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Patrick THIL, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absent au moment du vote : 1 : M. Philippe CASIN.

DCM N° 16-09-29-5 : Réhabilitation du Fort de Queuleu : Convention financière avec Metz Métropole :

M. PLANCHETTE, Rapporteur, expose :

Commencé sous le second empire par les français, le Fort de Queuleu est un ouvrage militaire de la première ceinture fortifiée, destiné à défendre Metz. A l'annexion, son édification a été achevée par les Allemands qui le nommèrent fort Goeben, il devient alors le plus gros fort du Reich. Soixante-dix ans plus tard, c'est sur ce site que les nazis installèrent en 1943 un camp d'internement destiné notamment aux résistants et aux réfractaires à la ré-annexion de la Moselle-Alsace. Jusqu'à son évacuation en 1944, plus de 1 500 hommes et femmes y ont été internés.

Le Fort de Queuleu appartient à l'Etat, il a été transféré en 1972 de l'Etat Ministère de la Guerre à l'Etat Ministère de l'Équipement. Ses casernes sont classées à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1970 et il est situé dans une zone verte de 43 hectares, classée site naturel à protéger.

Haut lieu de mémoire des grands conflits contemporains mais aussi témoignage de la résistance lorraine et de la terreur nazie, sa conservation et sa mise en valeur constituent aujourd'hui une priorité pour l'Etat et pour les différents acteurs locaux, départementaux et régionaux.

Dès lors et considérant l'état de dégradation du site, l'Etat a décidé de programmer une opération de réhabilitation de la casemate A et d'aménagement du pavillon d'accueil.

Par convention en date du 9 mai 2016, l'Etat a confié à Metz Métropole la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Celle-ci, estimée à 1 million d'euros TTC, sera financée à parts égales par l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Metz, soit un montant de 250 000 € TTC pour chaque co-financier selon l'échéancier prévisionnel suivant : 20 000 € en 2016, 25 000 € en 2017 et enfin 205 000 € en 2018.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **ANNULE** la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 portant sur la création d'un syndicat mixte et sur le portage de la maîtrise d'ouvrage déléguée par la Ville de Metz.
- **APPROUVE** la convention financière établie entre la Ville de Metz, les co-financiers et la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole dans le cadre de la réhabilitation partielle du fort de Queuleu (casemate A) et pour un montant de 250 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et à signer ladite convention ainsi que tout avenant et tout document contractuel se rapportant à cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter la convention financière et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

Interventions de : Mme Bérandère THOMAS, Mme Christine SINGER, M. Patrick THIL, Mme Marylin MOLINET, M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Thomas SCUDERI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Bérandère THOMAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI,

Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 4 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, Mme Patricia SALLUSTI.

DCM N° 16-09-29-1 : Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Metz :

Mme MIGAUD, Rapporteur, expose :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour devenir accessibles à toutes les formes de handicap.

La Ville de Metz développe depuis de nombreuses années une politique d'accessibilité universelle, où la recherche de solutions facilitant la mobilité pour l'ensemble des citoyens s'appuie sur la mise en accessibilité pour les plus fragiles. Des progrès importants ont été réalisés dans de nombreux domaines : les transports, la voirie, les espaces publics avec le PAVE, les logements, les bâtiments, l'emploi, etc...

Si Metz a obtenu de nombreux prix ("Ville citoyenne et service public" en 2014, "Accessibilité de la Ville" en 2006 de l'APAJH) pour l'ensemble de sa politique dans le domaine du handicap, l'objectif de la loi du 11 février 2005 n'a néanmoins pas pu être atteint du fait du travail considérable à engager sur les plus de 300 ERP dont la ville est propriétaire.

L'échéance de 2015 n'ayant, d'une façon générale, pas pu être tenue, un nouveau dispositif réglementaire a été créé par l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à l'accessibilité des ERP permettant une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la loi de 2005 : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Il s'agit d'un document obligatoire de programmation pluriannuelle qui indique la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des ERP communaux. Il engage la ville de Metz à réaliser les travaux sur les ERP dont elle est propriétaire dans un délai de 9 ans maximum.

Par délibération du 28 mai 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une prorogation du délai de dépôt de son Agenda d'Accessibilité Programmée qui a été accordée par Arrêté Préfectoral n°DDT/SRECC/QCA-2015-105 du 19/10/2015.

Cette prorogation a permis de poursuivre une démarche qualitative dans la continuité des actions engagées :

- Achever l'ensemble des diagnostics d'accessibilité de 288 ERP, sur une période de 8 mois (septembre 2015 à avril 2016). Cette mission a été réalisée par un prestataire extérieur, la société QCS Services et a été suivie d'une analyse effectuée par les services municipaux,
- Mettre en place une stratégie des travaux d'accessibilité à réaliser et des demandes de dérogations à solliciter,
- Définir une programmation pertinente et réaliste des aménagements à réaliser,
- Solliciter des co-financements : Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) crédits européens (FEDER), mécénats, etc...
- Identifier les priorités en lien avec les services gestionnaires des ERP,
- Inscrire l'Ad'AP dans le prolongement du programme 2012-2016 de mise en accessibilité du patrimoine municipal (délibération du 29 septembre 2011).

Ce travail a été présenté aux membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité et du Conseil des Seniors.

Un bilan d'étape de l'Ad'AP de Metz devra être présenté au Préfet au bout d'un an et à l'issue de la première période de trois ans. A cette occasion, le contenu pourra évoluer pour tenir compte de la stratégie patrimoniale mise en œuvre par la ville.

Le montant prévisionnel de réalisation des travaux s'élève à 264 557 € en 2016, 1 145 848 € en 2017, 1 238 200 € en 2018, et 1.9 millions d'euros en moyenne les autres années soit 14 293 590 € en 9 ans.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Ville de Metz.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Danielle BORI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M.

Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thomas SCUDERI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, M. Bernard HEULLUY.

Suspension de la séance à 17h41.

Reprise de la séance à 17h53.

Etaient présents : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

DCM N° 16-09-29-6 : Participation financière aux frais de chauffage de la Cathédrale :

Mme AGUASCA, Rapporteur, expose :

La Cathédrale est un édifice majeur et incontournable du paysage culturel et architectural de la Cité.

Au-delà de sa fonction culturelle, elle participe à la renommée et à l'attractivité touristique de la Ville de Metz.

Aussi, comme chaque année, la Fabrique de la Cathédrale sollicite la participation financière de la collectivité aux frais de chauffage de l'édifice, appartenant à l'Etat, pour l'hiver 2015-2016.

En conséquence, il est proposé de participer aux dépenses de chauffage de la Cathédrale sur la base de 55 % du montant total des factures arrêtées, couvrant les périodes de chauffe, plafonnée à hauteur de 16 000 €.

Le coût total des consommations, pour la période de juillet 2015 à juin 2016, s'élevant à 23 718,32 €, il est proposé d'attribuer à la Fabrique de la Cathédrale une subvention d'un montant de 13 045,08 € représentant 55 % de la somme totale des dépenses.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PARTICIPER** aux dépenses de chauffage de la Cathédrale sur la base de 55 % des factures arrêtées pour la période de chauffe de l'hiver 2015/16.
- **DE VERSER** une subvention à la Fabrique de la Cathédrale d'un montant de 13 045,08 € représentant 55 % du montant total des factures précitées, s'élevant à 23 718,32 €. Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Interventions de : M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme

Christine AGUASCA, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 13 : Mme Selima SAADI, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 16-09-29-7 : Partenariat avec le Centre Pompidou Metz pour le développement d'actions culturelles et d'informations en direction des seniors et des personnes handicapées :

Mme MIGAUD, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz mène une politique d'accessibilité universelle sur son territoire, tout particulièrement en direction des seniors et des personnes handicapées.

La politique seniors de la Ville de Metz est basée sur la démarche "Ville Amie des Aînés" qui vise à anticiper les conséquences du vieillissement sur la vie sociale et les politiques publiques.

La politique en faveur des personnes handicapées vise à une meilleure inclusion de ce public, et notamment l'accès à tout pour tous.

Pour atteindre ces objectifs, un travail est conduit avec l'ensemble des collectivités territoriales, des partenaires institutionnels, associatifs et économiques pour inscrire l'accessibilité dans toutes les politiques publiques.

De son côté, le Centre Pompidou-Metz, dans le cadre de sa stratégie de développement des publics de proximité, réalise des opérations de promotion afin d'élargir sa fréquentation à de nouveaux publics, notamment les seniors et les personnes handicapées.

La Ville de Metz et le Centre Pompidou-Metz partagent ainsi l'ambition de favoriser l'accès à l'art et la culture pour tous dans le cadre des dispositifs spécifiques mis en place par la collectivité : "Metz Ville Amie des Aînés" et Commission Communale pour l'Accessibilité.

La rencontre de ces volontés communes conduit à proposer une convention de partenariat qui poursuit les objectifs suivants :

- la co-construction d'actions adaptées aux seniors et aux personnes handicapées, telles que des visites guidées, des conférences, ateliers, focus-group "Ville Amie des Aînés" (thème information et Communication);
- le développement de la communication par le biais de réunions d'information auprès de ces publics (invitation à la Commission Communale pour l'Accessibilité);
- un meilleur accès à l'information et à la programmation culturelle du Centre Pompidou-Metz.

La dépense pour la Ville de Metz est estimée à 2100 €, correspondant à 6 visites avec 150 personnes, le Centre Pompidou Metz prenant pour sa part en charge le même nombre de visites. Au total, cette action bénéficiera donc à 300 personnes par an.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la conclusion avec le Centre Pompidou Metz, d'une convention de partenariat relative au développement d'actions culturelles et d'informations en direction des seniors et des personnes handicapées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-après annexée, ses avenants éventuels, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Intervention de : M. Guy CAMBIANICA.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 12 : Mme Selima SAADI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 16-09-29-8 : Soutien financier pour la reconstruction d'une station d'épuration du Centre National Hospitalier Universitaire de Bangui en République Centrafricaine :

Mme HOMMEL, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises, la Ville de Metz est engagée dans divers projets de coopération et solidarité internationale.

Outre les projets menés avec Djambala (République du Congo) depuis 2012 et Alep (Syrie) depuis 2013, il est proposé de contribuer à la reconstruction d'une station d'épuration du Centre National Hospitalier Universitaire de Bangui (République centrafricaine) dans le cadre d'un chantier école monté par l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE).

La Ville de Metz a été sollicitée en ce sens par l'association AGIRabcd (« Association Générale des Intervenants retraités - actions de bénévoles pour la coopération et le développement »), organisation non gouvernementale de retraités et préretraités bénévoles qui entreprennent des actions de solidarité en France mais surtout dans les pays en voie de développement, afin de mettre à profit leurs compétences acquises au cours de leur vie professionnelle.

Le Ministère de la Santé centrafricain a demandé à AGIRabcd de l'aider à réhabiliter les stations de traitement des eaux usées des 2 principaux hôpitaux de Bangui : l'Hôpital Communautaire (dont la station de traitement des eaux usées a été réhabilitée en 2015 grâce à un financement de l'Ambassade de France) et le Centre National Hospitalier Universitaire de Bangui (CNHUB), qui peut accueillir jusqu'à 500 malades.

La station de traitement des eaux usées créée lors de la construction de l'hôpital en 1952 n'existe plus, à l'exception des ouvrages en béton armé qui sont restés en excellent état. La reconstruction de cette station permettra de traiter les eaux usées de près de 1000 personnes : les 500 malades permanents, le personnel médical et autres patients du CNHUB, ainsi que les 200 patients de l'Hôpital de pédiatrie.

Forts de l'expérience acquise en 2015 lors de la réhabilitation de la station d'épuration de l'Hôpital Communautaire de Bangui, l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) et AGIRabcd ont décidé de reconduire la même organisation pour réaliser ce second projet :

La Direction du CNHUB interviendra en tant que Maître d'Ouvrage, la Direction de l'ACFPE sera responsable de ce chantier-école (les travaux seront réalisés par des demandeurs d'emploi recrutés en tant que stagiaires) et interviendra en tant que Maître d'œuvre, et enfin AGIRabcd interviendra en tant qu'assistant technique à la Maîtrise d'ouvrage et à la Maîtrise d'œuvre et travaillera donc sous la responsabilité des Directions du CNHUB et de l'ACFPE. Le chantier sera supervisé par deux chefs d'équipe stagiaires recrutés localement sur la base de leurs compétences.

AGIRabcd dispensera en outre des compléments de formation portant notamment sur :

- les principes généraux et le fonctionnement d'une station d'épuration,
- la gestion de projet et la planification,
- l'organisation de chantier,
- les techniques utilisées dans les différents métiers concernés (maçonnerie, mécanique, électricité, plomberie).

Il est proposé que la Ville de Metz procède au versement d'une subvention de 1 500 € afin de contribuer à la reconstruction de cette station d'épuration, le coût total de l'opération s'élevant à 188 412,12 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 500 € à l'Association AGIRabcd au titre de l'année 2016, afin de contribuer à la reconstruction de la station de traitement des eaux usées du Centre National Hospitalier Universitaire de Bangui (République Centrafricaine).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante, ses avenants éventuels, ainsi que tout document à intervenir concernant la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. René DARBOIS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, M. Patrice NZIHOU, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 2 : M. Thierry JEAN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 16-09-29-9 : Participation de l'Ecole des Sports à l'appel à projets "J'apprends à nager" :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Le Centre National pour le Développement du Sport a lancé un appel à projets intitulé "J'apprends à nager" pour permettre à tous les enfants entrant en classe de 6^{ème} de savoir nager. Ce dispositif s'adresse tout particulièrement aux enfants résidant dans les quartiers de la Politique de la Ville (QPV) et les Zones de Revitalisation rurale (ZRR).

Il a été initié car il existe une grande disparité entre les écoles primaires dans l'apprentissage de la natation et beaucoup de jeunes entrent au collège sans avoir les compétences de base du savoir nager.

En tant qu'outil d'éducation populaire, et s'adressant aux jeunes des quartiers de la Politique de la Ville, l'Ecole des Sports de la ville de Metz peut combler, pour partie, ce manque.

Dans ce cadre, dès la rentrée de septembre 2016, en lien avec le service des pratiques sportives, l'Ecole des Sports bénéficie tous les samedis de deux créneaux de natation encadrés par un ETAPS - Maître-Nageur Sauveteur. L'Ecole des Sports disposera de ces créneaux jusqu'à juin 2017 (hors vacances scolaires), soit pour 30 séances.

Une première phase consistera pour les éducateurs de l'Ecole des Sports à repérer les jeunes de 8 à 12 ans de l'Ecole des Sports ne sachant pas nager. Deux groupes de 15 jeunes seront constitués et participeront chacun à un créneau de natation de 45 minutes par semaine. L'évaluation des progrès se fera au fur et à mesure, permettant à d'autres jeunes d'intégrer les groupes d'apprentissage lorsque certains auront réussi les tests du sauv'nage.

Le coût prévisionnel de cette action est de 6 300 € pour l'année, constitué essentiellement des charges de personnels (40 %), des frais de transport (40 %), des frais d'entrée (14 %) et de l'achat de petits matériels (bonnets et lunettes).

A ce titre, dans le cadre de l'appel à projets "J'apprends à nager", l'Ecole des Sports de la ville de Metz sollicite une aide du Centre National du Développement du Sport de 2 500 €, permettant de couvrir les frais de déplacement.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet "J'apprends à nager" développé par l'Ecole des Sports.
- **D'APPROUVER** la demande d'une subvention au CNDS dans le cadre de l'appel à projet "J'apprends à nager".
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents ou conventions utiles à la mise en œuvre de ce projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions du Centre National pour le Développement du Sport.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER, M. Yves WENDLING, M. Belkhir BELHADDAD, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN .

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 2 : M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 16-09-29-10 : Subventions pour les associations socio-éducatives :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **97 062 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion ci-après afin de soutenir leur fonctionnement, leur projet et également l'investissement pour de petits équipements et matériels.

1. Subventions de fonctionnement

Au titre de l'aide au fonctionnement apportée aux associations qui gèrent et animent les équipements de quartier, il est proposé d'accorder un soutien financier à deux associations. L'ASBH (Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller), qui anime le centre social Augustin Pioche et développe un projet social sur le quartier du Sablon depuis janvier 2015 se voit accorder, après étude du projet 2016 de la structure, une subvention de fonctionnement d'un montant de 84 250 € soumise au vote du Conseil Municipal. Le Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny gère quant à lui le Centre du Petit Bois et le Centre Champagne, deux équipements qui accueillent les activités et les associations du quartier. Afin de couvrir les frais de fonctionnement des deux bâtiments, il est proposé d'accorder une

subvention de 72 812 €. Par décision du Conseil Municipal du 17 décembre 2015, ces deux associations ont bénéficié d'un acompte sur les subventions de fonctionnement 2016 qui sera déduit des montants précités.

2. Subventions projets et manifestations

Semaine de la Solidarité Internationale et Festival Alimenterre :

Le Club UNESCO coordonne au cours de l'année 2016 deux évènements à Metz : la semaine de la Solidarité internationale du 12 au 20 novembre 2016 sur le thème "Immigration ancienne et Migrants d'aujourd'hui", ainsi que le Festival du Film Alimenterre du 15 au 30 novembre 2016. L'objectif est de sensibiliser les différents publics à la solidarité locale et internationale, à l'alimentation et à l'agriculture. La semaine de la Solidarité sera ponctuée par des expositions, des concerts, des débats, et des interventions dans l'espace public, les écoles et dans les associations. Le Festival Alimenterre sera quant à lui ponctué par des séances de projections avec débats. Il est à noter que certains centres sociaux et socio-éducatifs messins serviront de support à des programmations : ainsi, trois programmations "jeunesse" auront lieu dans les locaux de la MJC Borny, de la MJC 4 Bornes, et du centre social de Bellecroix ; deux programmations "tout public" auront lieu à la MJC 4 Bornes et la MJC Borny. Afin de pouvoir soutenir l'association dans la réalisation de ces projets, il est proposé d'accorder une aide financière à hauteur de **1 000 €** sur un budget prévisionnel global de 14 067 €.

5^{ème} édition du festival Place à la Rue et cultures urbaines :

Le Collectif des Energies Urbaines, réunissant en son sein 19 associations messines éducatives, culturelles et sportives, organise la 5e édition du festival Place à la Rue qui, à l'instar des deux dernières éditions, proposera 3 dates. Le dimanche 4 septembre en premier lieu, venant se joindre à la fête de quartier de Metz-Bellecroix : la programmation, variée, s'adresse à tous les publics, invitant même les différents quartiers de la ville à se rencontrer. Ainsi, un collectif de la Patrotte montera sur scène, Mixcité de Yutz est également à l'affiche, ainsi que les différentes structures du collectif. En outre, des artistes et formations de hip-hop, électro et reggae confirmés sont attendus, et les jeunes publics du Centre Social de Bellecroix seront mis à l'honneur. Le deuxième week-end de novembre verra la manifestation se déployer sur le secteur de la Patrotte, les adolescents et jeunes adultes engagés auprès de l'AMIS et de l'APSI bénéficiant à ce titre d'un accompagnement afin d'en être les organisateurs ; le graffiti et la danse hip-hop seront à l'honneur. Enfin, une troisième échéance s'offrira au public mi-décembre (la date demeurant à confirmer), avec une valorisation des jeunes artistes musiciens de la scène électro à Metz. Place à la Rue sera donc une nouvelle fois l'occasion de mesurer l'impact éducatif et citoyen du mouvement associatif œuvrant dans le champ des cultures urbaines et des disciplines nouvelles. Il est proposé l'attribution d'une subvention de **11 000 €** sur un budget prévisionnel de 19 500 €.

Par ailleurs, le collectif d'associations poursuit ses missions pédagogiques, fidèle à sa volonté de promouvoir et faire connaître les arts et sports urbains d'une part, l'engagement associatif et citoyen d'autre part. Aussi, comme en 2015, l'association anime des ateliers de danse hip-hop et de création chorégraphique à destination des jeunes publics sur les quartiers de Bellecroix, de la Patrotte et de la Grange aux Bois, en lien avec les centres sociaux concernés. Le premier cycle s'est déroulé de février à juillet 2016, le second débutant en septembre. En avril, comme en 2015, 10 jeunes adolescents de ces secteurs ont pu dans ce cadre être accompagnés à Paris pour un travail en studio professionnel et la visite d'équipements culturels dédiés. Le coût total de l'action s'élève à 9 500 €. Il est proposé la reconduction d'une subvention pour un montant de **4 000 €**.

3. Subventions d'investissement d'équipements et matériels

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides en investissement pour renouveler du matériel obsolète ou acquérir de nouveaux matériels. Sept associations sont concernées : l'Espace de la Grange pour l'agencement d'une cuisine au Bois de la Dame et l'acquisition de mobilier, la MJC Metz-Sud pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique, la Maison de la Culture et des Loisirs pour l'achat d'un lave-vaisselle et de mobilier d'accueil, l'association de gestion de l'Espace Corchade pour le remplacement de matériel informatique obsolète, le centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny pour l'acquisition d'un vidéo projecteur avec écran, le Comité de gestion du centre social de Metz-Centre pour l'acquisition de matériel informatique et de gestion administrative, l'association Cogestion Jeunesse Famille pour l'acquisition d'une presse numérique. Il est proposé d'accorder une aide à l'investissement pour un montant total de **8 510 €**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **181 572 €** soit un solde à verser de **97 062 €**, compte-tenu des avances accordées au Conseil Municipal du 17 décembre 2015 :

Subvention de fonctionnement 2016 au titre du conventionnement :

- Association Sociale et Sportive du Bassin Houiller	84 250 €
<i>Dont acompte à déduire</i>	<i>44 750 €</i>
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	72 812 €
<i>Dont acompte à déduire</i>	<i>39 760 €</i>

Soutien à la mise en œuvre de projets socio-éducatifs pour un montant de 16 000 € :

- Club U.N.E.S.C.O. de Metz	1 000 €
- Collectif des Energies urbaines	15 000 €
<i>Place à la Rue</i>	<i>11 000 €</i>
<i>Ateliers pédagogiques</i>	<i>4 000 €</i>

Subventions d'investissement d'équipements et matériels pour un montant de 8 510 € :

- Espace de la Grange - Centre Social	1 310 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	1 010 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	760 €
- Association de Gestion de l'Espace Corchade	120 €
- Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	270 €
- Comité de Gestion du Centre Socio-Culturel de Metz Centre	1 340 €
- C.O.J.F.A.	3 700 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Interventions de : Mme Bérandère THOMAS, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Selima SAADI, M. le Maire.

Mme Bérandère THOMAS fait la demande d'un vote séparé sur le versement de subvention au Club U.N.E.S.C.O. (sur le thème "Immigration ancienne et Migrants d'aujourd'hui") du reste de la motion.

1) Versement de subvention au Club U.N.E.S.C.O. :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 2 : M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI.

2) Versement de subventions aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy

ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 2 : M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 16-09-29-11 : Versement de subventions aux clubs sportifs :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

En complément des subventions accordées au titre du financement des clubs sportifs lors des précédentes séances du Conseil Municipal, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

1) Subventions de fonctionnement

Après avoir examiné les demandes présentées par différentes associations sportives notamment suite aux résultats obtenus à l'issue de la saison 2015/2016, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant total de 9 828 €, les subventions suivantes :

- Association Athlétisme Metz Métropole 5 000 €
Subvention exceptionnelle accordée pour l'accession du club au plus haut niveau. Poussé par un esprit collectif étonnant, Athlétisme Metz Métropole est monté en Elite 1, le 22 mai 2016 à Sotteville-lès-Rouen. Le club fait désormais partie du top 8 français.
- Ecole Française d'Echecs de Metz 700 €
Subvention exceptionnelle au titre de la participation de Clément KUHN (Champion de France 2016 des moins de 8 ans) aux Championnats d'Europe à Prague en août 2016 et aux Championnats du Monde à Batumi en Géorgie en octobre prochain.
- Société des Régates Messines 4 128 €
Subvention exceptionnelle suite à la revalorisation par VNF de la redevance pour l'occupation du domaine public fluvial dont l'entretien des installations et le développement du port sont assurés par la Société des Régates Messines.

2) Financement d'une manifestation sportive

Il est également proposé, dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, d'attribuer une subvention de 1 000 € au bénéfice de l'Association Famille Lorraine de Metz-Borny pour l'organisation de la 23ème édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 10 décembre prochain. Cette manifestation aura pour objectif la mise en valeur du patrimoine culturel messin, la découverte de la ville, de ses marchés de Noël et de ses illuminations. L'édition 2016 prévoit d'accueillir plus de 8 000 marcheurs

venus de toute la grande région, mais également des pays limitrophes comme le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. Le parcours sera conçu pour être accessible à tous, avec un départ prévu de 14 heures à 20 heures du Complexe Sportif Saint Symphorien.

3) Subventions d'équipement

Enfin, il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de d'équipement suivantes :

- ASPTT Omnisports 68 500 €
(Aide exceptionnelle pour la réalisation de travaux de performance énergétique au complexe des Hauts Peupliers, soit près de 19 % du montant total de l'investissement qui s'élève à 366 510 €)
- Ecole Française d'Echecs de Metz 130 €
(Participation à l'acquisition de 8 pendules électroniques de compétition – 20 % du coût total)
- La Ronde Pétanque 500 €
(Participation à l'achat de tenues sportives de compétitions – 20 % du coût total)

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 79 958 € :**
 - 1) Subventions de fonctionnement**
 - Association Athlétisme Metz Métropole 5 000 €
 - Ecole française d'Echecs de Metz 700 €
 - Société des Régates Messines 4 128 €
 - 2) Financement d'une manifestation sportive**
 - Association Famille Lorraine de Metz-Borny 1 000 €
 - 3) Subventions d'équipement**
 - ASPTT Omnisports 68 500 €
 - Ecole Française d'Echecs de Metz 130 €
 - La Ronde Pétanque 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérange THOMAS, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. René DARBOIS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

M. le Maire fait une suspension de séance, demandée par M. Patrick THIL.

Suspension de la séance à 19h12.

Reprise de la séance à 19h19.

Etaients présents : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Interventions de : M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OSTERLE, M. Yves WENDLING, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 1 : M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves

WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.
Absents au moment du vote : 5 : M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-12 : ASPTT Metz : avenant n° 6 au bail emphytéotique du 13 janvier 1965 :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Afin de permettre à l'ASPTT METZ de construire un ensemble sportif (terrain de handball, courts de tennis, court couvert...), la Ville de Metz avait mis à sa disposition, par bail emphytéotique du 13 janvier 1965, un terrain communal désormais cadastré Section CP n° 273 (d'une surface de 3ha 03a 31ca).

Ce bail initial, conclu pour une durée de 35 ans, a bénéficié d'une première prolongation d'une durée de six ans et un mois par avenant n° 1 du 16 mars 1971, puis d'une seconde prolongation d'une durée de vingt années en raison de la réalisation de travaux de réfection de toitures. Au regard de ces deux avenants, la date d'échéance du bail est actuellement fixée au 31 décembre 2025.

Aujourd'hui, l'ASPTT METZ envisage de réaliser d'importants travaux de performance énergétique sur ses installations et notamment sur la salle omnisport (travaux de toiture, d'isolation, de chauffage, d'électricité...) pour un montant total estimé à 366 510 € TTC et d'implanter trois terrains de padel sur deux courts de tennis existants. A ce titre, l'ASPTT METZ sollicite une nouvelle prolongation du bail, pour une durée de 15 ans, afin de lui permettre d'obtenir et d'amortir les emprunts nécessaires.

Cette prolongation nécessite la signature d'un avenant n° 6 au bail emphytéotique du 13 janvier 1965.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PROLONGER** de 15 années, soit jusqu'au 31 décembre 2040, la durée du bail emphytéotique du 13 janvier 1965 conclu entre la Ville de Metz et l'ASPTT METZ.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération, à signer tous documents y afférents notamment l'avenant correspondant et à représenter la Ville de Metz dans cette affaire.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme

Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 5 : M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-13 : Réhabilitation du Centre Technique de la Propreté Urbaine, sis rue Dreyfus DUPONT : approbation programme et lancement de l'opération :

M. LECOCQ, Rapporteur, expose :

En septembre 2012, le Pôle Propreté Urbaine, a lancé une étude pour réorganiser ses services et moderniser ses locaux afin d'améliorer les conditions de travail, et de disposer de moyens adaptés.

Cette première étude a permis de proposer une nouvelle organisation géographique avec la création de deux territoires d'importance équivalente, un à l'Est et un à l'Ouest. Ce nouveau découpage plus pertinent, regroupe l'ensemble des équipes sur 3 sites contre 10 actuellement, avec à terme à une réduction des coûts de fonctionnement significative.

Ce positionnement stratégique se décline sur 3 sites :

- **A l'OUEST**, le site principal, futur Centre d'Exploitation, Rue Dreyfus DUPONT, regroupant :
 - la direction, l'administration,
 - la cellule étude et sensibilisation,
 - les équipes propreté de METZ NORD et du CENTRE-VILLE,
 - les équipes mouvement (mécanisées) du secteur Ouest.
- **A l'EST**, un site autonome, l'ancien centre de tri postal, boulevard de Guyenne à BORNLY, regroupant :
 - les équipes propreté et mouvement de tout le Secteur Est : BELLECROIX, VALLIERES, BORNLY, GRANGE AUX BOIS, QUEULEU et MAGNY.

- **Au SUD**, le maintien du site existant du SABLON, regroupant :
 - les équipes propriété de NOUVELLE VILLE et SABLON ;
 - ce site rattaché au site principal serait abandonné dans le cas d'un transfert de compétences vers Metz Métropole, au profit du centre d'exploitation de Montigny les Metz qui bénéficie d'un positionnement géographiquement intéressant.

Cette nouvelle organisation vise une optimisation du fonctionnement actuel grâce à :

- Une amélioration des conditions de travail avec des coûts raisonnables en locaux et en engins grâce au regroupement des équipes avec une capacité de stockage accrue et de meilleures conditions de travail des personnels.
- Une amélioration de l'efficacité et l'efficience territoriale grâce à des réductions de temps de trajets et de prise de poste se traduisant par un gain de productivité (90 kms/ jour trajet supprimés et + 3h30 / jour temps travail machine).
- Une continuité du service et de l'encadrement, grâce à des équipes redimensionnées, une continuité des personnels encadrants et une redéfinition de la fonction de chef d'équipe (réduction de 30 % du nombre de chefs d'équipe) et de l'élévation du niveau d'exigences.
- Une meilleure articulation nettoyage – mouvement grâce à une meilleure répartition des matériels disponibles par site.
- Une compatibilité de la nouvelle organisation avec une perspective d'intégration à Metz-Métropole tant en personnel qu'au niveau géographique.

Cette nouvelle organisation globale a été présentée et validée lors du CTP du 2 octobre 2014.

La première étape de mise en œuvre a concerné le Centre d'Exploitation Est avec l'acquisition, en décembre 2014, de l'ancien centre de tri postal de BORNAY, dont les travaux d'aménagement ont débuté en décembre 2015 et la livraison est programmée en novembre 2016 ; ils prévoient également la relocalisation des archives du service de la Commande Publique.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de poursuivre cette démarche en ce qui concerne le Centre d'Exploitation Ouest (actuel site Dreyfus DUPONT).

Le programme prévoit la réalisation de travaux intérieurs à minima, compatibles avec une éventuelle réhabilitation globale du site, et permettant d'offrir de meilleures conditions de travail aux personnels avec une fonctionnalité accrue.

L'opération comprendra :

- La réhabilitation du bâtiment tertiaire intégrant l'administration, les opérations, les locaux des agents, des espaces polyvalents...
- La création de nouveaux sanitaires et vestiaires pour les équipes de terrain.
- Un nouveau stockage couvert du sel.

Cette opération est estimée à 2 000 000 € TTC, soit 1 214 000 € HT coût travaux.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de cette première tranche d'opération pour un coût global prévisionnel estimé à 2 000 000 € TTC, répartis sur les budgets 2017, 2018 et 2019,
- D'approuver les éléments de l'étude de programmation,

- D'autoriser l'organisation du choix d'un maître d'œuvre par le biais d'un rendu sur esquisse dans le cadre d'une procédure de marché à procédure adaptée.

Il est proposé de limiter à trois le nombre de candidats admis à remettre un rendu sur esquisse, et d'attribuer une prime de 7 000,00 € HT soit 8 400,00 € TTC à chaque concurrent non retenu.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de réalisation de la première tranche de l'opération de réhabilitation des locaux du Pôle Propreté Urbaine situés au 7 rue Dreyfus DUPONT pour un montant prévisionnel estimé à 2 000 000 € TTC.
- **D'ORGANISER** une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée avec remise d'une esquisse, destinée au choix du maître d'œuvre.
- **DE LIMITER** à trois le nombre de candidats admis à concourir.
- **D'ATTRIBUER** une prime de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC à chaque concurrent non retenu.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics nécessaires à la réalisation de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette opération.

Interventions de : Mme Bérandère THOMAS, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Louis LECOCQ.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérandère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 1 : M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné

pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Yves WENDLING, M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 16-09-29-14 : Projet de réouverture du coteau en friches surplombant le Chemin sous les Vignes à Metz - Devant les Ponts : acquisition de terrains :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du projet de réouverture du coteau en friches surplombant le Chemin sous les Vignes à Metz Devant les Ponts, la Ville de Metz porte l'idée du Comité de Quartier d'acquérir un ensemble de terrains sur les hauteurs de Devant les Ponts, classés en zone NP 10 du PLU.

Ce projet a pour objectif de permettre l'implantation de vergers associatifs, de jardins partagés et/ou de jardins familiaux tout en ouvrant une perspective paysagère intéressante, susceptible de valoriser l'usage des sentiers existants.

Plusieurs propriétaires concernés ont répondu favorablement à la proposition d'achat de la Ville, moyennant le prix de 2,20 € le m².

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** les terrains cadastrés sous :

BAN de DEVANT LES PONTS

– Lieudit "Les Briey" –

Section DK n° 22 - 14 a 08 ca,

Section EA n° 19 - 10 a 37 ca,

Section EA n° 18 - 19 a 80 ca,

Section EA n° 67- 18 a 00 ca

Section EA n° 50 – 15 a 00 ca

Section EA n° 10 – 7 a 15 ca

Soit un total de 84 a 40 ca,

Appartenant respectivement à :

- . Madame Pierrette TINUS 4 rue du Coupillon 57050 METZ pour le montant de 3 097,60 € ;
- . Monsieur Claude PALLEZ 202, Boulevard Leader 06400 CANNES pour le montant de 2 281,40 € ;
- . Monsieur André FRANCOIS 14, rue de l'Eglise 57935 LUTTANGE
et
Monsieur Albert FRANCOIS 16, rue de l'Eglise 57935 LUTTANGE pour le montant global de 4 356 € ;
- . Monsieur Christian GREBERT 4, rue des Violettes 57310 BOUSSE
et
Monsieur Robert GREBERT 42, rue Daga 57050 METZ pour le montant global de 3 960 € ;
- . Monsieur Raymond STIRNEMANN – 140, rue de Marly – 57950 MONTIGNY-les-METZ

et

Monsieur Marcel STIRNEMANN – 4, allée du Général Delestraint – 57950 MONTIGNY-les-METZ pour le montant global de 4 873 €.

- **DE REALISER** ces transactions foncières moyennant le prix de 2,20 €/M².
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné.
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Béatrice AGAMENNONE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 12 : M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Hanifa GUERMITI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Yves WENDLING, M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été décidé de traiter les points DCM N° 16-09-29-15 et DCM N° 16-09-29-16 ensemble.

DCM N° 16-09-29-15 : Approbation de la modification n° 7 du plan local d'urbanisme (PLU) :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La présente modification a principalement pour but :

- D'adapter des limites de zonages et certains aspects réglementaires concernant les opérations ZAC de Bon Secours et projet urbain de la Caserne Desvallières ;
- D'ouvrir à l'urbanisation partielle la zone 2AU13 de la ZAC du Parc du Technopôle ;
- D'introduire des adaptations réglementaires mineures ;
- De corriger des erreurs matérielles.

Elle est composée des points suivants :

1. Adaptation des limites de zonages et de certains aspects réglementaires concernant les opérations ZAC de Bon Secours et projet urbain de la Caserne Desvallières :

- 1.1. Projet urbain "Bon Secours" – Création de la zone UBE et adaptations du règlement de zone UB.
- 1.2. Projet urbain "Desvallières" – Intégration de la zone UYM1 dans la zone UCA7 existante et la zone UCC30 nouvellement créée, et adaptations du règlement de zone UC.

2. ZAC du Parc du Technopôle - Ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AU13.

3. Adaptations réglementaires mineures :

- 3.1. Rue de la Poulue – Intégration partielle de la zone UYE4 dans la zone UIL14.
- 3.2. Rue du Cambout – Intégration partielle de la zone UYA5 dans la zone UAC1.
- 3.3. Annexe aux articles 12 des règlements de zone (stationnement) – Intégration des nouvelles obligations légales en la matière, création d'un plan de périmètre de proximité aux gares et TCSP.
- 3.4. Technopôle, boulevard de la Défense – Suppression d'une zone de plantation à réaliser.
- 3.5. Prise en compte des risques – Mise à jour des périmètres de protection selon les derniers "porter à connaissance" des services l'Etat, clarification des nomenclatures et dispositions réglementaires du PLU en la matière, intégration du périmètre de protection du captage d'eau dans le règlement et les annexes.
- 3.6. Emplacement réservé 4-2 – Suppression d'une partie caduque de l'emplacement réservé 4-2.
- 3.7. Zone 1AUP – Adaptations du règlement de zone.
- 3.8. Zone UYE6 (Avenue de Blida) – Adaptations du règlement de zone.
- 3.9. Zone UYE1 (Rue Xavier Roussel) – Adaptations du règlement de zone.

4. Corrections d'erreurs matérielles :

- 4.1. Emplacement réservé 3-50 – Rectification d'une erreur matérielle:

intégration des effets de la procédure de mise en compatibilité n°2 du PLU (DCM du 29/11/2012) : mise à jour sur les plans de zonages des limites de l'emplacement réservé 3-50.

- 4.2. Avenue de Strasbourg – Rectification d'une erreur matérielle : suppression d'une marge de recul minimale en doublon sur le règlement graphique.
- 4.3. Rue des Alliés – Rectification d'une erreur matérielle : suppression d'un chevauchement de zonage.
- 4.4. Rue Charlotte Jousse – Rectification d'une erreur matérielle : suppression d'un chevauchement de zonage.
- 4.5. Pont Jean Monnet – Rectification d'une erreur matérielle : rectification d'une indéfinition de zonage.
- 4.6. Recul par rapport aux grands axes de circulation – Rectification d'une erreur matérielle : suppression d'une ambiguïté d'écriture.
- 4.7. Règles d'implantation des constructions dans les zones UI et UH – Rectification d'une erreur matérielle : suppression de plusieurs ambiguïtés d'écriture.

Ainsi, par arrêté municipal du **17/05/2016**, une enquête publique a été prescrite. Celle-ci a duré 30 jours du **6 juin 2016 au 5 juillet 2016**. Plusieurs observations ont été émises auprès du commissaire-enquêteur dont les **conclusions sont favorables sans réserves et sans recommandations à la modification n° 7 du PLU**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver la modification n° 7 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du code général des collectivités territoriales).
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire :
 - dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du PLU, ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;
 - après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

DCM N° 16-09-29-16 : Modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Metz a été approuvé le 18 décembre 2008 et a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution.

Afin notamment d'adapter le plan masse concernant la zone 1AUS du règlement aux nouvelles orientations du projet du Boulevard de Trèves, le PLU de la Ville de Metz doit être une nouvelle fois modifié.

La procédure de modification simplifiée n° 3 du PLU de la Ville a été prescrite par arrêté n° 2016-EPU/PLU-03 du 21/09/2016.

Le projet de modification simplifiée n° 3 a pour objet les points suivants :

- Zone 1AUS (Boulevard de Trèves) – Adaptations du plan masse.
- Rectification d'une erreur matérielle – Correction d'une ambiguïté d'écriture dans le règlement de zone UB.
- Rue de la Corchade – Rectification d'une erreur matérielle de zonage.
- Rapport de présentation – Rectification d'une erreur matérielle.
- Adaptation réglementaire – Clarification de la définition d'emprise au sol.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront enregistrées et conservées.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée.

De telles modalités de mise à disposition du dossier peuvent consister en :

- La mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 3 du PLU en Mairie et au Pôle Urbanisme, Habitat & Planification urbaine du 24/10/2016 au 24/11/2016.
- La mise à disposition d'un registre en Mairie et au Pôle Urbanisme, Habitat & Planification urbaine, permettant au public d'y consigner ses remarques.
- La mise en ligne du projet de modification simplifiée n° 3 sur le site internet de la Ville.

Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE FIXER** les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 3 du PLU comme suit :
 - La mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 3 du PLU en Mairie et au Pôle Urbanisme, Habitat & Planification urbaine du 24/10/2016 au 24/11/2016 ;
 - La mise à disposition d'un registre en Mairie et au Pôle Urbanisme, Habitat & Planification urbaine, permettant au public d'y consigner ses remarques ;
 - La mise en ligne du projet de modification simplifiée n° 3 sur le site internet de la Ville.
- **DE PRENDRE ACTE** que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée n° 3, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Cet avis sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et sera affiché en Mairie, en Mairie de quartier et au Pôle Urbanisme, Habitat & Planification urbaine dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles au dossier.

M. le Maire donne la parole aux différents intervenants.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 16-09-29-15** et **DCM N° 16-09-29-16**.

DCM N° 16-09-29-15 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 10 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 16-09-29-16 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès

MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD , Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 10 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 16-09-29-17 : ZAC des Coteaux de la Seille : approbation du CRAC 2015 :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par traité de Concession en date du 3 avril 2012, la Ville de METZ a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC des Coteaux de la Seille à Metz.

L'avancement de cette opération à ce jour est le suivant : 200 logements sont livrés et 100 autres sont en cours de réalisation. Les terrains autour des 4 premiers îlots sont viabilisés et la dernière partie autour des îlots en construction a été parachevée en 2015.

En application des dispositions du traité précité ainsi que de l'article L-300-5 du Code de l'Urbanisme, la SAREMM doit fournir un compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) comportant notamment :

- un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Ces documents ainsi que la note de conjoncture sont soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SAREMM présente le CRAC de la ZAC des Coteaux de la Seille arrêté à la date du 31 décembre 2015.

	Réalisation au 31/12/2015 € TTC	Bilan 2015 global actualisé € HT	Bilan 2015 global actualisé € TTC
Dépenses	11 932 520	43 005 255	49 882 509
Recettes	5 099 216	43 005 255	50 596 091

Le bilan financier prévisionnel global de l'opération est équilibré à hauteur de 43.005.255 € HT en dépenses et en recettes. Au 31 décembre 2015, la situation de trésorerie présente pour la période un solde positif de **1 267 023,00 €**.

Les dépenses réalisées par le concessionnaire sur l'exercice 2015 concernaient notamment des travaux d'infrastructures (réseaux, voirie, signalisations), d'espaces verts et les rémunérations correspondantes. Les îlots 8 et 10 sont livrés à ce jour. Les travaux prévus en 2016 sont essentiellement liés à la réalisation d'une voirie entre la rue Célestine Michel et la rue de Tivoli, le parachèvement des espaces publics autour des îlots 9A et 11A, l'installation de réseaux définitifs et la préfiguration du futur parc situé sur l'îlot 14.

Les prévisions de recettes pour 2016 correspondent aux cessions de droits à construire pour un montant de 2 256 276 € TTC. Un nouveau prix de cession est fixé pour les maisons individuelles à hauteur de 250 €/m² de terrain et le prix de cession pour le logement social évolue à 185 €/m² de Surface de Plancher afin d'assurer une cohérence tarifaire sur les ZAC de la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2015 de l'opération, équilibré à hauteur de 43.005.255 € HT en dépenses et recettes suivant état constaté et présenté par la SAREMM au titre du compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) de la ZAC des Coteaux de la Seille.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. René DARBOIS, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 6 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 9 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-18 : ZAC du Sansonnet : approbation du CRAC 2015 :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La ZAC du Sansonnet a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006, et sa réalisation a été confiée à la SAREMM par le biais d'une concession d'aménagement signée le 20 décembre 2012.

En application des dispositions de cette convention de concession ainsi que de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SAREMM doit soumettre à la collectivité concédante un compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) comportant notamment :

- le bilan financier prévisionnel actualisé de la zone faisant apparaître l'état des réalisations en dépenses et recettes, l'estimation des dépenses et recettes à réaliser,
- le plan de trésorerie de l'opération dans le temps.

Ces documents ainsi que la note de conjoncture joints en annexes sont soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SAREMM présente le CRAC de la ZAC du Sansonnet arrêté à la date du 31 décembre 2015.

Bilan prévisionnel d'opération au 31/12/2015	Bilan global au 31/12/2014 approuvé HT	Bilan des réalisations de l'exercice 2015 TTC*	Bilan total des réalisations 2015 TTC*	Bilan global au 31/12/2015 présenté HT
Dépenses	10.841.311	3.256.299	3.970.084	10.856.544
Recettes	10.841.311	1.304.093	1.304.093	10.856.544

* dont acte d'apport signé le 25 février 2015

Le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2015 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 10.856.544€ HT et n'a pas connu d'évolution notable. Le bilan comprend la participation financière à l'équilibre de l'opération de la Ville de Metz, arrêtée au montant de 2.066.139 € et versée à compter de 2017, suivant une première annuité de 1.066.139 €, conformément à l'avenant n°2 au traité de concession signé le 19 novembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la situation de trésorerie présente pour la période un solde positif de 2.433.638 € TTC.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2015, hormis celles rattachées à l'acte d'apport, comprennent notamment des études de sols, des travaux d'aménagement de voirie provisoire (ou de chantier), des actions de promotion liée à l'engagement de la commercialisation de la zone, des honoraires techniques, et les frais et rémunérations liés à la concession.

Les principales dépenses prévues en 2016 concernent le rapport scientifique final des fouilles archéologiques, une première phase de travaux d'infrastructures permettant la connexion de la rue Louis Bertrand à la route de Lorry, et la poursuite des actions de promotion.

Les recettes perçues en 2015 de la cession de droits à construire s'élèvent à un montant total de 1.224.284 € TTC. Ces ventes ont été réalisées :

- à BOUYGUES IMMOBILIER et à BLUE HABITAT, totalisant 2.881 m² Surface de Plancher (SdP), soit pour 45 logements en marché libre,
- à MHT et à BLUE HABITAT, totalisant 3.072 m² SdP, soit pour 45 logements aidés.

Les prévisions des principales recettes de cession, effectuées suivant le rythme de commercialisation actuel, sont estimées pour 2016 à un montant total de 1.406.625 € TTC, comprenant les ventes à LOGI EST (17 maisons en locatif social et accession sociale), NEOLIA LORRAINE (23 logements aidés), et à BOUYGUES IMMOBILIER (50 logements en accession).

Le prix de cession des terrains à vocation d'habitat est maintenu pour les lots B, N2 et P de la première tranche à 200 € HT/m² SdP en marché libre, et à 165 € HT/m² SdP pour le logement social ou aidé (lots H pour la partie non affectée à l'usage d'EHPAD, M2, N1). Pour les autres secteurs de la première tranche, le prix proposé au CRAC 2014 est maintenu, à savoir à 220 € HT /m² SdP pour le logement en marché libre, et à 182 € HT / m² SdP en logement aidé (lots A1, A2).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2015 de l'opération, équilibré à hauteur de 10.856.544 € HT en dépenses et en recettes suivant état constaté au 25 mai 2016, présenté par la SAREMM au titre du compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) de la ZAC du Sansonnet à Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte ou avenant se rapportant à la présente.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 34 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel

PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 7 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 10 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marilyn MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été décidé de traiter les points DCM N° 16-09-29-19, DCM N° 16-09-29-20, DCM N° 16-09-29-21, DCM N° 16-09-29-22 et DCM N° 16-09-29-23 ensemble.

DCM N° 16-09-29-19 : Vente d'un terrain sis Boulevard Solidarité pour l'implantation de concessions automobiles :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz a acquis le terrain de 4 ha 96 a 99 ca, ayant appartenu à l'EPFL, situé boulevard de la Solidarité à Borny, cadastré BV n° 68 par décisions du Conseil Municipal en date des 1^{er} juillet 2010 et 27 janvier 2011.

Dans le cadre de la valorisation de ce terrain dit "Sotrameuse", en référence à l'ancienne activité industrielle du site, il est envisagé une implantation à vocation économique de type commercial non alimentaire.

Le Groupe PAUL KROELY Automobiles se positionne pour implanter sur ce site des concessions automobiles de véhicules légers et de poids lourds.

Les conditions suspensives de cession sont les suivantes :

- obtention d'un permis de construire ou d'aménager purgé de tout recours ;
- conditions de constructibilité ne nécessitant pas de fondations exceptionnelles de type pieux (hors colonnes ballastées acceptées) ; celles-ci étant à apprécier après sondages du sol au regard du projet ;
- Etat du site au regard de la pollution compatible avec l'usage futur.

Il est donc proposé de céder ledit terrain à la société précitée au prix de 50 € HT le m², soit un montant de 2 484 950 € HT.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ANNULER** la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2011 de cession du présent terrain au profit du groupe FULTON, la société ayant renoncé en mars 2014 à donner suite au projet de création d'un pôle automobile pour lequel elle avait obtenu un permis d'aménager en avril 2013.
- **DE VENDRE** en l'état au groupe PAUL KROELY Automobiles, 6 rue de Dublin, 67300 SCHILTIGHEIM ou, sous réserve de l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à lui, le terrain situé boulevard de la Solidarité à Borny et cadastré sous :

BAN DE BORN Y :

Section BV – n° 68 – 4 ha 96 a 99 ca

dans le cadre de l'implantation de concessions véhicules légers et industriels, et leurs ateliers de réparations tel que proposé dans l'offre, sous les conditions suspensives suivantes :

- obtention d'un permis de construire ou d'aménager purgé de tout recours ;
- conditions de constructibilité ne nécessitant pas de fondations exceptionnelles de type pieux (hors colonnes ballastées acceptées) ; celles-ci étant à apprécier après sondages du sol au regard du projet ;
- état du site au regard de la pollution compatible avec l'usage futur.
- **DE PROCEDER** à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant au groupe PAUL KROELY Automobiles d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet.
- **DE REALISER** cette opération immobilière moyennant le prix de 50 € HT le m², soit pour un montant global de 2 484 950 € HT, payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

DCM N° 16-09-29-20 : Rétrocession d'emprises de voirie par la SPL SAREMM à la Ville de Metz passage de Plantières :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Dans le cadre l'aménagement de la ZAC de l'Amphithéâtre, la SPL SAREMM a réalisé des équipements publics et voiries au niveau du passage de Plantières.

Au terme des opérations, il convient de régulariser la situation juridique des emprises concernées.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 15 du Traité de Concession du 20 décembre

2004, la SPL SAREMM propose de transférer ces ouvrages achevés dans le patrimoine de la Ville de Metz. Cette mutation porte sur environ 1 471 m².

Il est donc proposé d'acquérir les voiries et ouvrages concernés en vue de leur intégration au domaine public de la Ville de Metz moyennant l'euro symbolique.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** les emprises foncières cadastrées sous :
BAN DE METZ :
Section 16 n° 20 - 1 Avenue de Plantières - 10 a 73 ca,
Section 16 n° 105 – Passage de Plantières - 1 a 68 ca,
Section 30 n° 121 – Passage de Plantières - 04 ca,
Section 30 n° 122 – Passage de Plantières - 2 a 26 ca,
appartenant à la SPL SAREMM - siège social: 48, place Mazelle à Metz en vue de leur intégration dans le domaine public de la Ville de Metz.
- **DE REALISER** cette opération foncière moyennant le prix symbolique global d'UN euro.
- **DE PRENDRE** a la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code général des Impôts.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

DCM N° 16-09-29-21 : Désaffectation, déclassement et cession à la SARL La Fumée d'une emprise communale située sur le ban de Devant-Les-Ponts :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La SARL LA FUMEE, représentée par Mr Joseph HEINTZ a obtenu le 28 juin 2016 le permis de construire un bâtiment destiné à des activités sportives au 37, avenue des Deux Fontaines.

Afin d'accroître les capacités de stationnement de ce complexe, cette société souhaite acquérir une emprise foncière communale d'environ 400 m² située en limite de celui-ci.

Il est donc proposé :

- de désaffecter et de déclasser l'emprise concernée qui dépend du domaine public de la Ville de Metz,
- et de céder cette emprise à la société précitée sur la base de 35 € le m² conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un prix total de 14 000 €, sous réserve qu'aucun accès ne soit aménagé sur cet espace.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DESAFFECTER ET DE DECLASSER** une emprise foncière d'environ 400 m² à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS :

Section HM n° 135 – Avenue des deux Fontaines – 23 785 m²
dépendant du domaine public communal.

- **DE CEDER** cette emprise à la SARL La Fumée sise 24, rue Principale 57640 MALROY, représentée par Mr Joseph HEINTZ, gérant ou, avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle.
- **DE REALISER** cette opération foncière au prix approximatif de 14 000 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine, le prix exact, payable au comptant à la signature de l'acte de vente, étant déterminé après arpentage de la parcelle.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'arpentage et de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

DCM N° 16-09-29-22 : Echange d'emprises foncières entre le Conseil Départemental et la Ville de Metz dans le cadre de l'aménagement de la Gare Routière de Metz et de ses abords - acquisition d'une emprise foncière appartenant à la copropriété du bâtiment de la gare routière :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du projet Mettis et de l'accueil de plusieurs autocars suburbains, la gare routière a fait l'objet de travaux de modernisation afin de garantir le fonctionnement du réseau départemental, le maintien de la capacité de stockage des autocars interurbains et des véhicules légers et aussi de permettre la circulation sécurisée de ceux-ci. Ces travaux ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage par le Conseil Départemental.

Il est à noter que le Département a pris en charge les travaux d'amélioration du bâtiment de la gare routière (façade et toiture), ce bâtiment appartenant en copropriété à la Ville de Metz (1/3) et au Département (2/3).

Il est proposé de régulariser la situation foncière résultant des travaux d'aménagement de la gare routière et de ses abords :

- sur la base d'un échange à titre gracieux, sans soulte, entre le Conseil Départemental et la Ville de Metz,
- sur la base d'un transfert à titre gratuit d'une emprise foncière d'environ 30 m² appartenant à la copropriété du bâtiment de la gare routière, au profit de la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées sous :

BAN DU SABLON :

Section SA n° 247 – Avenue de l' Amphithéâtre – 276 m²,
Section SA n° 183 – Avenue de l' Amphithéâtre – 136 m²,
Section SA n° 121 – Avenue de l' Amphithéâtre – 205 m²,
Section SA n° 245 – Avenue de l' Amphithéâtre – 56 m²,
Section SA n° 246 – Avenue de l' Amphithéâtre – 201 m².

Soit un total de 874 m²

appartenant au Conseil Départemental de la Moselle – Hôtel du Département BP 11 096 – 57036 METZ Cedex 1.

- **DE CEDER** au Conseil Départemental de la Moselle les parcelles communales cadastrées sous :

BAN DU SABLON :

Section SA n° 251 – Avenue de l' Amphithéâtre – 403 m²,
Section SA n° 249- Avenue de l' Amphithéâtre – 575 m²,
Section SA n° 253 – Avenue de l' Amphithéâtre – 73 m².

Soit un total de 1051 m²

- **DE REALISER** la transaction entre le Conseil Départemental et la Ville de Metz sur la base d'un échange à titre gracieux, sans soulte.
- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées sous :

BAN DU SABLON :

Section SA n° 243 – Avenue de l' Amphithéâtre – 24 m²,
Section SA n° 185 – Avenue de l' Amphithéâtre – 6 m².

Soit un total de 30 m²

appartenant à la copropriété du bâtiment de la gare routière sise 6 avenue de l' Amphithéâtre 57000 METZ.

- **DE REALISER** cette opération sur la base d'un transfert à titre gratuit.
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de ces opérations et à signer tous documents y afférents.

DCM N° 16-09-29-23 : Abrogation d'un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de rénovation de l'immeuble sis 1, rue d'Asfeld à METZ :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

En 2014, la société « France Pierre Patrimoine » souhaitait entreprendre une rénovation complète de l'immeuble sis 1 rue d'Asfeld à METZ et bénéficier des dispositions fiscales de la loi Malraux dans le cadre de cette opération.

Les travaux prévus de transformation des conditions d'habitabilité devaient faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique, le règlement du nouveau secteur sauvegardé n'étant pas encore approuvé.

Après enquête publique, ce projet de restauration immobilière a donc été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 26 janvier 2015.

Cependant, un riverain voisin ayant intenté un recours contre le permis de construire accordé par arrêté municipal du 1^{er} décembre 2014 à la société précitée, celle-ci a décidé d'abandonner

son projet et de céder l'immeuble aux sociétés SMART et TAHOE représentées par Mr HERBERTH, lequel destine ce bâtiment à un usage de bureaux.

La déclaration d'utilité publique n'a donc plus de raison d'être et il convient d'abroger l'arrêté préfectoral.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'abandon par la société "France Pierre Patrimoine " du projet de restauration de l'immeuble 1, rue d'Asfeld.
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet de la Moselle afin de lui demander d'abroger l'arrêté préfectoral n° 2015-DLP-BUPE-86 du 26 janvier 2015 portant déclaration d'utilité publique du projet de restauration de l'immeuble situé 1, rue d'Asfeld, dans l'extension du secteur sauvegardé, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous documents y afférents.

M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 16-09-29-19, DCM N° 16-09-29-20, DCM N° 16-09-29-21, DCM N° 16-09-29-22** et **DCM N° 16-09-29-23**.

DCM N° 16-09-29-19 :

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme

Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-20 :

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-21 :

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel

PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-22 :

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG , Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-23 :

Interventions : M. Emmanuel LEBEAU, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 1 : M. Emmanuel LEBEAU.

Abstentions : 6 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 9 : Mme Agnès MIGAUD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-24 : Etat n°4 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

En ce qui concerne le **Budget Principal**, l'état présente un total général de – 264 618,79 € se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de – 882 575,19 €,
- une section de fonctionnement d'un montant de 617 956,40 €.

Virements entre sections – modifications de l'équilibre du budget :

Le présent état comprend quelques décisions modificatives transférant des crédits entre les deux sections du budget principal, modifiant ainsi de manière limitée l'équilibre budgétaire.

Les principaux mouvements *de la section d'investissement vers la section de fonctionnement* correspondent à la mobilisation, à hauteur de 164 979,06 €, de comptes destinés à alimenter des redéploiements de crédits pour financer, à la demande du Trésorier Municipal, l'admission de créances en non-valeur et l'annulation de titres de recettes émis sur des exercices antérieurs à 2016.

L'état comprend également des mouvements *de la section de fonctionnement vers la section d'investissement*, notamment l'abondement d'un compte d'ajustement en investissement suite à l'augmentation de 100 000 € de la prévision de recettes relatives aux redevances d'occupation du domaine public dans le cadre de travaux.

Il résulte de ces différents mouvements entre sections *une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 51 256,06 €.*

Mouvements n'affectant pas l'équilibre budgétaire :

Au sein de la section de fonctionnement, le principal mouvement consiste à régulariser, à la demande de Trésorier Municipal, l'atténuation de produit liée aux dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants. Il s'agit d'une opération d'un montant de 235 830 €, équilibrée en recettes (augmentation de la prévision relative au produit fiscal) et en dépenses (augmentation de l'atténuation de produit).

L'état comprend également la prise en compte de mécénats relatifs à Metz Plage pour 79 100 € et l'ouverture à due concurrence de dépenses pour cet évènement.

Par ailleurs, la délibération du 17 décembre 2015 prévoit que la subvention à verser à l'office de tourisme en 2016 correspond à 600k€ augmentés d'un montant équivalent à la taxe de séjour perçue en 2015. Afin prendre en compte ce montant (514k€), non connu lors du vote du Budget Primitif, la prévision relative à la subvention de l'office de tourisme est augmentée de 72 000 €. Cette modification est financée par la révision à la hausse de la prévision relative à la taxe locale de séjour 2016.

Au sein de la section d'investissement, l'état de DM n°4 permet d'ajuster nos prévisions de dépenses et de recettes au vu de l'avancement physique des opérations prévues pour 2016. Le principal mouvement consiste à ajuster à la baisse le produit des amendes de police (-1 541 571 €) en annulant à due concurrence des crédits d'investissement qui ne seront pas mobilisés sur l'exercice 2016. Il s'agit, notamment, d'annuler 1.2M€ de crédits et 500k€ de recettes relatifs à l'Agora. Ces crédits seront réinscrits en 2017 pour tenir compte du calendrier effectif de paiement des travaux.

Par ailleurs, en amont de l'établissement d'un acte d'apport à la SAREMM relatif à la ZAC du Sansonnet, il convient de transférer des terrains acquis sur le budget principal au budget annexe des zones. Cette opération donne lieu à l'inscription d'une recette au sein du budget principal, pour un montant de 402 538 €. Cette recette permet d'abonder un compte d'ajustement. La dépense correspondante au sein du budget annexe des zones a été financée dans le cadre du Budget Supplémentaire 2016 en mobilisant l'excédent constaté lors du Compte Administratif 2015.

L'état comprend également une augmentation de 175 000 € de la prévision relative aux travaux d'office diligentés sur la tour Bernadette.

Concernant le budget annexe des eaux, deux opérations figurent dans l'état de DM n°4. La première est une régularisation de la dotation aux amortissements pour 726,63 €. La seconde est relative à la récupération de la TVA sur les opérations 2015 pour un montant de 91 151,02 €.

Au sein du budget annexe du camping, l'unique opération consiste à transférer sur l'imputation adéquate 2 527,17 € pour financer le versement d'une subvention d'équipement à Metz Métropole (au titre de la DCSI) pour l'achat d'un logiciel de gestion du camping.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER** le dit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	1 594 960,30	1 253 489,09
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-2 477 535,49	-2 084 808,22
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	-51 256,06
Totaux	- 882 575,19	- 882 575,19

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	725 568,59	617 956,40
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-56 356,13	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-51 256,06	0,00
Totaux	617 956,40	617 956,40

Totaux généraux - 264 618,79 - 264 618,79

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	91 151,02	91 151,02
Mouvements positifs d'ordre	91 151,02	91 877,65
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	-726,63
Totaux	182 302,04	182 302,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	726,63	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-726,63	0,00
Totaux	0,00	0,00
Totaux généraux	182 302,04	182 302,04

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-2 527,17	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	-2 527,17
Totaux	-2 527,17	- 2 527,17

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	2 527,17	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-2 527,17	0,00
Totaux	0,00	0,00
Totaux généraux	-2 527,17	-2 527,17

- **D'ATTRIBUER**, conformément à la délibération du 17 décembre 2015, une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de Metz au titre de 2016, d'un montant de 1 114 000 € (dont 600.000 € déjà versés).

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel TOULOUZE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine

AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 11 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-25 : Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2015 par la SAEML UEM :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Par sa décision du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a acté le principe de transformation au 31 décembre 2007 de la régie de l'Usine d'Electricité de Metz en Société d'Economie Mixte Locale (SAEML).

Il a également accepté l'ouverture du capital de la SAEML UEM à hauteur de 15 % par voie de cession d'actions au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le capital de la SAEML UEM se répartit donc ainsi :

- 85 % Ville de Metz,
- 15 % CDC.

Lors de son Assemblée Générale ordinaire du 24 juin 2016 la SAEML UEM a décidé d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2015 s'élevant à 17 202 475,21 € de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 14 500 000 €,
- à la réserve ordinaire à concurrence de 2 702 475,21 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM et d'accepter les dividendes à recevoir, à hauteur de 85 % du total de 14 500 000 € soit 12 325 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM prise 24 juin 2016.

- **D'ACCEPTER** la recette de 12 325 000 € correspondante.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Interventions de : M. Yves WENDLING, M. Thierry JEAN.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-26 : Point retiré de l'ordre du jour.

DCM N° 16-09-29-27 : Recrutement d'un agent contractuel :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Une procédure de recrutement a été engagée en vue de pourvoir le poste vacant de coordinateur de projets transfrontaliers et européens.

Après examen des diverses candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée notamment auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, il n'a pas été possible

de recruter un candidat selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

Aussi, en application de l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé de recruter un agent contractuel de catégorie A en qualité d'attaché territorial, à temps complet.

Le recrutement est effectué par contrat à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable, par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans. Si le contrat est reconduit à l'issue de cette durée maximale totale de six ans, la reconduction a obligatoirement lieu par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération afférente à ce poste sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RECRUTER** un agent contractuel de catégorie A par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

NATURE DES FONCTIONS :

Le coordinateur de projets transfrontaliers et européens aura pour mission l'identification et la recherche de nouvelles sources de financement ainsi que le développement des partenariats nationaux et européens. Il pilote des projets transfrontaliers, notamment dans le cadre du programme INTERREG V. Il assure une veille active sur les financements européens. Il constitue, lance et assure le suivi de dossiers de financement au profit de projets et actions de la Ville de Metz et met en œuvre de projets en collaboration avec les pôles communaux.

NIVEAU DE QUALIFICATION :

- Formation supérieure (bac+4)
 - Expertise et expérience dans les dispositifs de montage de dossiers locaux et internationaux
- **DE FIXER** la rémunération afférente à ce poste par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

Interventions de : M. Yves WENDLING, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA,

Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-28 : Mise à disposition d'un agent :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Le Code de la santé publique dispose que les établissements d'accueil de la petite enfance doivent s'assurer du concours régulier d'un médecin.

Par délibération du 18/12/2014, la Ville a déjà mis à disposition, à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de trois ans, un agent auprès de deux associations :

- Le Comité de Gestion des Haltes d'Enfants de l'Agglomération Messine.
- L'Association Centre de la Petite Enfance Bernard Chabot.

La nécessité de rationaliser les moyens de la collectivité, et l'intérêt de renforcer le partenariat entre les acteurs petite enfance du territoire, a amené la Ville et les associations petite enfance à étudier les possibilités d'extension de la mutualisation du poste de médecin.

Aussi, l'association de la Crèche des Récollets, gestionnaire d'un établissement de 60 places situé au 10 rue des Récollets, et l'association Enfance et Famille, gestionnaire de la Crèche de Borny de 80 places située au 51 rue Claude Bernard, souhaitent pouvoir bénéficier à leur tour de la mise à disposition partielle du médecin de la Ville de Metz.

La répartition du temps de travail du médecin par association se fera désormais comme suit :

Gestionnaire	Capacité d'accueil	%
COGESHAM	155	13,42 %
CHABOT	85	7,36 %
ENFANCE ET FAMILLE	80	6,93 %
RECOLLETS	60	5,2 %

Ces nouvelles mises à disposition auprès des associations Enfance et Famille et Récollets prendront effet au 5 septembre 2016, et ce pour une durée de trois ans renouvelable, pour cette même durée, de manière expresse.

Des conventions de mise à disposition définissent notamment les conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités, ainsi que les modalités de remboursement à la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CONCLURE** de nouvelles conventions de mise à disposition auprès du COGEGHAM et du Centre de la Petite Enfance Bernard Chabot se substituant à celles en cours, et ce afin de passer respectivement à 13,42 % et 7,36 % du temps de travail du médecin, au lieu de 16,76 % et 9,83 %, ceci à compter du 5 septembre 2016, pour une durée de trois ans renouvelable, pour cette même durée de manière expresse.
- **DE METTRE** à disposition de l'association Enfance et Famille et de l'association de la Crèche des Récollets un médecin à raison respectivement de 6,93 % et 5,2 % du temps de travail, ceci à compter du 5 septembre 2016, pour une durée de trois renouvelable, pour cette même durée, de manière expresse.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants aux conventions ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M.

Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-29 : Convention avec le Centre de Gestion de la Meurthe et Moselle relative au service de remplacement :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service de remplacement auquel une commune peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Dans ce cadre, la Ville souhaite avoir la possibilité de faire éventuellement appel à ce service en cas de besoin, par le biais de la signature d'une convention dont le projet est joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint en annexe, ainsi que toute autre convention, avenant ou document contractuel s'y rapportant.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-30 : Octroi de l'indemnité de conseil au nouveau trésorier :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Monsieur Rémy STOLTZ ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est fait appel à Monsieur Philippe DELCROIX, nouveau Trésorier Principal Municipal depuis le 1^{er} mai 2016 pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Dans ce cadre, une indemnité de conseil est octroyée au comptable au taux maximal pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Cette indemnité sera calculée par application du tarif prévu dans les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, sans qu'elle puisse excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 actualisé. Ce montant maximum fait l'objet chaque année d'une note de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Les crédits nécessaires à cette indemnité de Conseil seront inscrits chaque année au Budget de la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de faire appel à Monsieur Philippe DELCROIX, Trésorier Principal Municipal, pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour la durée du mandat du Conseil Municipal.
- **DECIDE** d'octroyer à Monsieur Philippe DELCROIX l'indemnité prévue dans les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 au taux maximal autorisé.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M.

Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA , M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Doan TRAN a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY.

DCM N° 16-09-29-31 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours Contentieux

2°

Décisions rendues

3°

Décision portant modification de la Régie de Recettes des Restaurants scolaires de la Ville de Metz.

Date de la décision : 12/07/2016

N° d'acte : 7.1

4°

Sollicitation de financements de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour le passage du fioul au gaz naturel pour le chauffage de l'Eglise Saint-Pierre à Metz (quartier de Borny).

Date de la décision : 21/07/2016

N° d'acte : 7.1

5°

Sollicitation de financements de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour le projet « Plan Vélo : réalisation d'une piste cyclable Sente a My entre les rues Gaston Zeller et Saint-André ».

Date de la décision : 07/07/2016

N° d'acte : 7.1

6°

Sollicitation de financements de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour le projet « Plan Vélo : réalisation d'aménagements cyclables sur le Boulevard de Provence ».

Date de la décision : 22/08/2016

N° d'acte : 7.1

7°

Sollicitation de financements de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour le projet « Plan Vélo : réalisation d'une voie verte et aménagement d'un parking Chemin Noir ».

Date de la décision : 22/08/2016

N° d'acte : 7.1

8°

Décision portant modification de la Régie de Recettes de la Petite Enfance.

Date de la décision : 30/08/2016

N° d'acte : 7.1

2^{ème} cas

Décisions prises par M. LEKADIR, Adjoint au Maire

1°

Mécénat KINEPOLIS

Date de la décision : 10/06/2016

N° d'acte : 7.1

2°

Demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic portant sur les intérieurs de l'église Saint-Eucaire à Metz auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine).

Date de la décision : 16/09/2016

N° d'acte : 7.1

3^{ème} cas

Décision prise par M. GANDAR, Conseiller Délégué

Acceptation d'indemnités de sinistres.

Date de la décision : 21/09/2016

N° d'acte : 7.1

4^{ème} cas

Décision prise par M. CAMBIANICA, Conseiller Délégué

Création d'un nouveau tarif municipal pour l'occupation du domaine public communal pour les transports de fonds.

Date de la décision : 06/09/2016

N° d'acte : 7.1

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, Mme Isabelle KAUCIC.

POINT N° 32 : Questions orales :

- Question orale déposée par Mme Martine NICOLAS pour le "Groupe d'Union de la Droite et du Centre" concernant les différents problèmes rencontrés par le quartier Outre Seille en matière de sécurité et sur les incivilités et débordements en tout genre lors du passage des cortèges de mariage rue des Tanneurs (jointe en annexe 1).
 - Question orale déposée par Mme Françoise GROLET pour le groupe "Rassemblement Bleu Marine pour Metz" concernant les dispositifs existants en vue d'assurer l'ordre et la tranquillité publique, de jour comme de nuit, dans le quartier Outre Seille (jointe en annexe 2).
 - Réponse faite par M. le Maire à Mme Martine NICOLAS (jointe en annexe 3).
 - Réponse faite par M. le Maire à Mme Françoise GROLET (jointe en annexe 4).
-

L'ordre du jour de la séance du 29 septembre 2016 étant épuisé, le Président lève la séance à 21h54.

P.V dressé le 3 octobre 2016

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle

**ANNEXE 1 : QUESTION ORALE
DEPOSEE PAR MME MARTINE NICOLAS
« GROUPE D'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE »**

QUESTION ORALE

Conseil Municipal Jeudi 29/09/2016

posée par Madame Martine NICOLAS, Conseillère Municipale

sur les différents problèmes rencontrés par le quartier Outre-Seille en matière de sécurité,

et sur les incivilités et débordements en tout genre lors du passage des cortèges de mariage rue des Tanneurs

Monsieur le Maire,

Je vous ai déjà interpellé à plusieurs reprises, d'une part sur les différents problèmes que rencontre le quartier Outre-Seille en matière de sécurité et d'autre part sur les incivilités et débordements en tout genre lors du passage des cortèges de mariage rue des Tanneurs.

En ce qui concerne le quartier Outre-Seille, il semble que vous ayez enfin pris la mesure de la situation qui règne dans ce quartier, notamment en matière de trafic de drogue, et qu'enfin, la police soit intervenue avec l'efficacité professionnelle dont nous la savons capable dans ces situations.

Il est cependant à déplorer qu'il aura fallu attendre des mois en dépit des nombreuses réclamations des habitants pour, qu'enfin, vous réagissiez.

J'espère qu'il ne s'agit pas d'un feu de paille et que la police, aussi bien nationale que municipale, multipliera ses interventions dans ce quartier.

Concernant les cortèges de mariages, là aussi la situation ne fait qu'empirer, et ce malgré mes demandes réitérées depuis plusieurs mois pour que la municipalité intervienne et fasse respecter le droit, en premier lieu et un certain civisme par la même occasion.

Car aujourd'hui s'ajoutent aux incivilités et infractions au code de la route, des gestes violents dès lors qu'un automobiliste, ne participant pas au cortège, entrave le passage de ce dernier.

Insultes, coups de pied dans les portières pour faire dégager au plus vite le trouble-fête qui refuse de passer au feu rouge.

Un mariage est une fête qui ne doit pas s'accompagner de débordements de cette nature.

Quel jeu jouez-vous, Monsieur le Maire, en laissant ces comportements violents s'installer dans notre ville?

Est-ce par clientélisme ou par angélisme ?

Compte tenu des fortes tensions qui existent aujourd'hui en France, votre attitude de laisser-faire est irresponsable et l'irresponsabilité dans les hautes fonctions qui sont les vôtres est inadmissible.

Je vous suggère donc, Monsieur le Maire, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes, de droite comme de gauche, de faire signer dorénavant aux futurs mariés une charte de bonne conduite réglementée par un arrêté municipal pour la faire respecter et en asseoir le caractère obligatoire.

Un usage s'est institué, il a l'air d'être devenu la Loi aux yeux de certains, il me semble de votre devoir de rappeler à tous que, dans notre ville et concernant ces affaires, la Loi c'est vous qui la dictez...et qui en assurez le respect par toutes les voies de droit dont vous disposez.

Tout le monde sera gagnant et le "vivre-ensemble" cher à votre cœur ne s'en portera que mieux.



**ANNEXE 2 : QUESTION ORALE DEPOSEE
PAR MME FRANCOISE GROLET POUR LE GROUPE
« RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR METZ »**

M. le Maire,

Beaucoup de Messins, d'habitants des environs, ont vu réapparaître avec plaisir un événement populaire qui marquait la rentrée de septembre : la brocante du quartier Outre-Seille.

La nouvelle association des commerçants développe une belle énergie pour redynamiser l'activité du quartier, de même que l'association des habitants d'Outre Seille et d'autres acteurs du quartier se dépensent sans compter.

Mais ce tableau ne peut effacer les problèmes du quartier, qui se font si nombreux qu'il est difficile de les nier, tant les habitants les évoquent spontanément.

Outre-Seille a toujours été un quartier varié et populaire. Il est en train de se transformer en quartier "impopulaire", et la désillusion est d'autant plus rude que les riverains ont cru dans les rénovations urbaines, et la remise en activité de la Porte des Allemands.

Ces problèmes sont antérieurs à la calamiteuse gestion du passage à la conteneurisation, qui, en début d'année, a obligé les habitants et commerçants à un bras de fer pour modifier des installations inacceptables. Tout n'est pas réglé, notamment les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou même d'encombrants, aux alentours des Points d'Apport en conteneurs ou enterrés.

Je veux donc évoquer les difficultés récurrentes posées par plusieurs points noirs qui concentrent : des trafics au grand jour, des commerces illicites, des tapages nocturnes, des bagarres en pleine rue, voire des suroccupations de logements, sources de nuisances multiples.

Cette situation génère une vacance commerciale importante, nuisant aux commerces restants, et à leur diversité, et incite à partir de nombreux habitants historiques.

C'est pourquoi notre groupe voudrait :

- connaître les dispositifs existants en vue d'assurer l'ordre et la tranquillité publique, de jour comme de nuit, qu'il convient d'intensifier,
- vous demander que la Ville mette en œuvre, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, un plan d'ensemble pour améliorer la situation du quartier Outre-Seille.

Je vous remercie.

Françoise GROLET

ANNEXE 3 : REPONSE FAITE PAR M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MME MARTINE NICOLAS « GROUPE D'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE »

Le quartier Outre-Seille fait l'objet d'une stratégie d'interventions soutenues de la part des pouvoirs publics visant à apporter des réponses durables dans les domaines de la sécurité et de la tranquillité publique, de même qu'en matière de salubrité publique.

Des interventions concertées sont planifiées en lien étroit avec les services de l'Etat, plus particulièrement en charge de la sécurité publique. **Elles se concrétisent au cœur du quartier Outre-Seille par des contrôles remarquables, notamment au sein de commerces et établissements ouverts au public**, conformément à la stratégie d'intervention partenariale qui a été validée par le Préfet, le Procureur de la République et le Maire de Metz, dans le cadre du Schéma Local de Tranquillité Publique. Ce dispositif fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière en qualité d'outil stratégique de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Des moyens conséquents sont mobilisés (Police Municipale, Police Nationale, Service d'Hygiène, Douanes, Inspection du Travail, etc...) et des rappels à l'ordre peuvent être formulés et les contrevenants sanctionnés. Des mesures de fermeture administrative sont instruites suivant la nature des infractions constatées.

Ces contrôles portent notamment sur le respect des horaires d'ouverture, des normes d'hygiène et de sécurité, la conformité des établissements à la réglementation des débits de boissons, les nuisances sonores, le respect du Code du travail, etc....Des fouilles de véhicules ont été opérées sur réquisition du Procureur de la République.

La présence au quotidien des forces de l'ordre se conjugue avec la planification d'actions concertées. **Une cellule de coordination réunissant des acteurs associatifs et institutionnels est par ailleurs active sur le secteur Outre-Seille** et constitue un outil stratégique important afin d'examiner et analyser l'ensemble des signalements constatés ou portés à la connaissance des membres concernés.

Il convient de souligner par ailleurs, que sont actuellement à l'étude le principe d'une extension du dispositif de vidéo-protection, de même que l'extension du champ d'application de l'arrêté interdisant la consommation d'alcool sur voie publique (il concerne actuellement le plateau piétonnier, les places publiques et leurs dépendances).

En matière d'errance et d'éventuelles difficultés pouvant en résulter, la Police Municipale s'inscrit dans une logique de réactivité en réponse aux signalements opérés notamment par les habitants du quartier Outre-Seille. Des procédures d'Ivresse Publique Manifeste (IPM) sont mises en œuvre en concertation avec la Police Nationale.

Par ailleurs, les problèmes signalés à l'occasion de certains cortèges de mariages relèvent pour l'essentiel d'infractions au Code de la route. Dès lors, la signature d'une charte par les futurs époux, ne saurait engager leur responsabilité pour des comportements relevant des participants au cortège.

Néanmoins, des recommandations sont formulées auprès des futurs mariés, y compris quelquefois en matière de bonne conduite auprès de l'assistance, en qualité de propos liminaires à la cérémonie.

L'enjeu d'une sécurisation des usagers de la place d'Armes et par conséquent des participants aux cérémonies civiles de mariage était au cœur la réflexion qui a abouti à la mise en place d'une redéfinition des usages de cet espace, avec de nouvelles règles en matière de stationnement et de circulation, pour la plus grande satisfaction des piétons, usagers quotidiens, et touristes. **Les flux d'automobilistes sont désormais fortement contraints et limités et les incivilités et incidents réduits en proportion.**

Il est à noter que la Direction Départementale de la Sécurité Publique a déjà été sollicitée et sensibilisée sur les débordements de certains cortèges.

ANNEXE 4 : REPONSE FAITE PAR M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MME FRANCOISE GROLET GROUPE « RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR METZ »

Le quartier Outre-Seille fait l'objet d'une stratégie d'interventions soutenues de la part des pouvoirs publics visant à apporter des réponses durables dans les domaines de la sécurité et de la tranquillité publique, de même qu'en matière de salubrité publique. Je viens de les énoncer dans la réponse à la question orale de Madame Nicolas, il ne me semble donc pas nécessaire d'y revenir en détails.

J'ajouterai simplement que la mise en œuvre des procédures et actions précitées, conjuguée à des interventions visant à requalifier certains espaces et monuments publics emblématiques de ce quartier (vous citez la Porte des Allemands), **s'inscrit dans une logique d'amélioration du cadre de vie du quartier.**

Au sujet de la gestion de la conteneurisation, la ville de Metz accompagne Metz Métropole dans le projet de conteneurisation depuis 2012. La dotation en bacs individuels et la création de points de regroupement, souvent temporaires, est une étape essentielle à la mise en place d'une collecte efficace et pertinente. Il s'agit là d'une phase de transition qui peut s'étaler sur plusieurs mois avant la définition exacte des points de regroupement définitifs qui seront alors entourés de claustras dans les secteurs où l'Architecte des Bâtiments de France l'autorise. Cette période vise à évaluer dans quelle mesure les conteneurs sont implantés dans leur zone d'influence, et à les adapter, point après point, en concertation et après accord de la commune.

Il s'agit également d'une phase importante en matière d'appropriation par les habitants de nouvelles procédures de gestion et collecte des ordures ménagères qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie. Cette phase, menée à son terme, conditionne l'efficacité d'une démarche répressive.